

handiplace **Appui Ressources**



Cahier des PDITH
(Programmes Départementaux
pour l'Insertion des
Travailleurs Handicapés)

**et des Actions Régionales
en Rhône-Alpes**

Année 2003

**re
e
r
e**



ÉDITORIAL

Ce deuxième cahier des PDITH, (Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés) et Actions Régionales propose un état des lieux des projets, des actions réalisées, des bénéficiaires et des financements mis en oeuvre en Rhône-Alpes. Ce document, édité à l'initiative commune de l'Etat et de l'AGEFIPH, permet une meilleure restitution et lisibilité des actions menées dans le cadre de leurs politiques concertées. Il est le résultat du travail des coordonateurs de PDITH et des chargés d'études et de développement de l'AGEFIPH avec la mission Appui Ressources du CRDI Rhône-Alpes.

Placés sous l'autorité du Préfet de département, les PDITH, élaborés à partir des besoins locaux, définissent le schéma d'une politique partagée dont l'objet premier est de faciliter l'accès vers et dans l'emploi en milieu ordinaire de travail de jeunes et d'adultes handicapés.

Au-delà des moyens mis en place localement sur des crédits DDTEFP et AGEFIPH, et des cofinancements du Conseil Régional, des Conseils Généraux, du Fonds Social Européen, les PDITH s'inscrivent dans une dynamique régionale favorisée par la mise en oeuvre du Contrat de Plan Etat Région.

C'est ainsi que ce cahier 2003 fait le point sur l'ensemble de ces initiatives qui trouvent une traduction directe au niveau du département.

Nous espérons que cette présentation, en permettant d'améliorer la connaissance des dispositifs, mettra en valeur les efforts réalisés et permettra des transferts d'expériences positives. Nous remercions à cette occasion tous ceux qui ont contribué à la réalisation des objectifs communs (associations, partenaires sociaux, organismes de droit commun ou spécifiques) et à la prise en compte quotidienne des besoins des entreprises et des travailleurs handicapés.

Christian Ville
*Directeur Régional
du Travail, de l'Emploi et de
la Formation Professionnelle*

François Atger
*Délégué Régional
de l'Agefiph*



AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

Ce cahier constitue un état des lieux, il ne peut s'assimiler en tant que tel à un outil d'évaluation des actions ou du travail des uns ou des autres. Toutes les données sont à replacer dans leur strict contexte, historique, politique ou territorial.

- Les chiffres clés du département ont été fournis par la DRTEFP Rhône-Alpes, ainsi que par l'Observatoire Régional de l'emploi des personnes handicapées (CRDI Rhône-Alpes) à partir des données connues les plus récentes.

Population active :

source INSEE 1999

Taux de chômage (tout public) :

source INSEE au 31/12/2003 au sens du BIT fin 4^{ème} trim. CVS

Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM :

source ANPE au 31/12/2003 DEFM PERSEE

Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 :

source DRTEFP Rhône-Alpes au 31/12/2000

Pourcentage d'établissements contribuant à l'AGEFIPH :

source DRTEFP Rhône-Alpes au 31/12/2000

Taux d'emploi direct :

source DRTEFP Rhône-Alpes au 31/12/2001

Les chiffres clés permettent de situer le département d'un point de vue quantitatif et ainsi de relativiser les données chiffrées. Dans les pages départementales, et compte tenu de l'espace disponible, chaque graphique a été présenté avec sa propre échelle. Lorsque la part de financement est inférieure à 1%, le pourcentage n'apparaît pas.

- Les données départementales présentent des actions qui sont initiées au niveau départemental même si elles peuvent bénéficier d'un financement régional type CPER (Contrat de Plan Etat Région). Elles ont été fournies par les coordonnateurs des PDITH à partir des grilles mises au point en collaboration avec eux. Les commentaires ont été validés au niveau départemental par le comité de pilotage du PDITH.
- Les données régionales présentent des actions qui existent sur l'ensemble du territoire régional. Elles ont été fournies par la Délégation Rhône-Alpes AGEFIPH et validées avec la DRTEFP.
- Toutes les données sont exprimées hors rémunérations stagiaires. Pour les actions de formations dans les départements, le nombre de bénéficiaires indique le nombre d'entrées (apprentissage et formation professionnelle) sur l'année 2003 dans les organismes labellisés du Schéma régional du département.

- Il faut noter qu'un même bénéficiaire peut participer à plusieurs actions dans une logique de parcours. Il est donc admis que des comptages multiples peuvent exister.

- Les données départementales relevant des actions territorialisées du service public de l'emploi sont issues du document régional DRTEFP "objectifs et résultats à fin 2003".

- Le choix de l' "action innovante" départementale a été effectué par le PDITH.

- Les partenaires sociaux via la COPIRE (Commission Paritaire Interprofessionnelle pour l'Emploi) et les principales associations (au niveau régional) du secteur du handicap ont été invités à s'exprimer au travers d'une tribune libre. Nous publions les contributions reçues en fin de document.

- Il est nécessaire de signaler également que l'intervention du Conseil Régional, de la DRASS et des DDASS peut apparaître peu significative quantitativement mais est décisive dans certaines actions notamment innovantes ou de pléines compétences (formation, apprentissage).

- Un glossaire est présenté en fin de document.

- Une version numérique du document est disponible sur www.handiplace.org.

Le travail que nous avons réalisé s'est fondé en permanence sur la volonté de lier des informations quantitatives (Euros et Bénéficiaires) et des informations qualitatives (commentaires généraux et particuliers) mais également d'assurer une transcription rigoureuse des différentes informations transmises par les contributeurs, en premier lieu les coordinations de PDITH (coordonnateurs et assistantes) et les chargés d'études et de développement AGEFIPH.

Nous remercions tous nos partenaires pour leur contribution et sommes à disposition pour tout complément d'information.

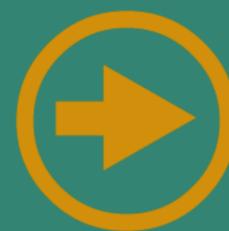
Daniel FRANCOIS – Mathieu COURTIAL

CRDI Rhône-Alpes : Mission appui ressources

sommaire

- 04 ➔ Les activités départementales
- 05 ➔ Présentation générale des PDITH
- 06 ➔ PDITH de l'Ain
- 08 ➔ PDITH de l'Ardèche
- 10 ➔ PDITH de la Drôme
- 12 ➔ PDITH de l'Isère
- 14 ➔ PDITH de la Loire
- 16 ➔ PDITH du Rhône
- 18 ➔ PDITH de la Savoie
- 20 ➔ PDITH de la Haute-Savoie
- 22 ➔ Actions innovantes des PDITH
- 26 ➔ Les activités régionales
- 27 ➔ Activités des CAP Emploi
- 28 ➔ Thèmes régionaux
- 32 ➔ Répartition des financements de l'ensemble des rubriques
- 34 ➔ Tribune libre des partenaires sociaux et associations
- 36 ➔ Glossaire

les activités
départementales





La création des PDITH à l'initiative de l'Etat, il y a maintenant dix ans, est issue d'un constat partagé sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour leur reclassement ou insertion professionnelle. De multiples volontés – institutionnelles et associatives – se sont affirmées.

Présentation générale des **PDITH**

Cependant la construction d'un parcours professionnel reste difficile pour la personne pour trois raisons principales :

- le marché du travail est de plus en plus exigeant en compétences, en résistance physique et psychologique,
- les multiples intervenants, aussi compétents soient-ils, n'interviennent pas toujours de manière concertée,
- l'évolution de la santé de la personne provoque des ruptures dans son parcours qui nécessitent à chaque fois sa reconstruction.

Le Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PDITH) se doit donc d'être un "facilitateur", afin de :

- permettre la compréhension par la personne handicapée de son environnement professionnel,
- repérer et analyser des besoins,
- développer des ressources, des actions,
- articuler les actions des multiples intervenants et améliorer les partenariats existants, développer ceux qui peuvent l'être.

Pour ce faire les PDITH sont animés par des coordinateurs et coordinatrices qui agissent selon des orientations politiques définies par leurs instances de décisions départementales :

- soit de manière directe : émergence d'actions innovantes, élaboration de conventions, animation de groupes de travail, organisation ou participation à des manifestations...
- soit de manière indirecte : présence dans les réunions institutionnelles en "défendant" la place des personnes handicapées dans les mesures de droit commun.



Chiffres clés du département

Population active : 243676
 Taux de chômage : 6,4%
 Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 6,54%
 Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 883
 Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 54,2%
 Taux d'emploi direct : 4,9%

PDITH de l'Ain

34 avenue des Belges
 01000 BOURG EN BRESSE

tél. 04 74 45 91 08
 fax 04 74 45 72 60

Coordination : Véronique LAMBOGLIA
Assistance : Régine FALCONNET
E-mail : veronique.lamboglia@dd-01.travail.gouv.fr

L'année 2003 a permis un travail constructif avec les partenaires concernant la mise en place du dispositif maintien dans l'emploi, dans le cadre du schéma cible régional. Un travail identique est à faire pour structurer efficacement l'insertion professionnelle des jeunes handicapés. La mise en place d'un Club "Entreprise et Handicap" du Medef 01 doit nous permettre un rapprochement avec le monde économique.

Orientations et/ou principaux axes de travail

année 2003

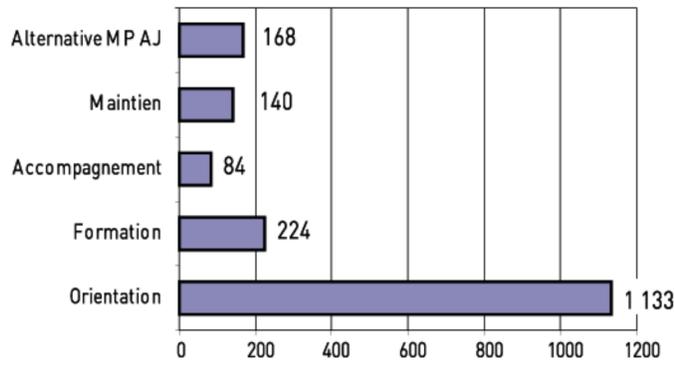
| | A développer * | En cours | Terminé |
|---|----------------|----------|---------|
| Maintien dans l'emploi | | ● | |
| Dispositif jeunes | | ● | |
| Communication | | ● | |
| Liens avec les SIAE | ● | | |
| Pôle Entreprises | | ● | |
| Passage MP au MO | ● | | |
| Aide à la construction projet professionnel | | ● | |
| Emploi TH dans secteur public | ● | | |

année 2004

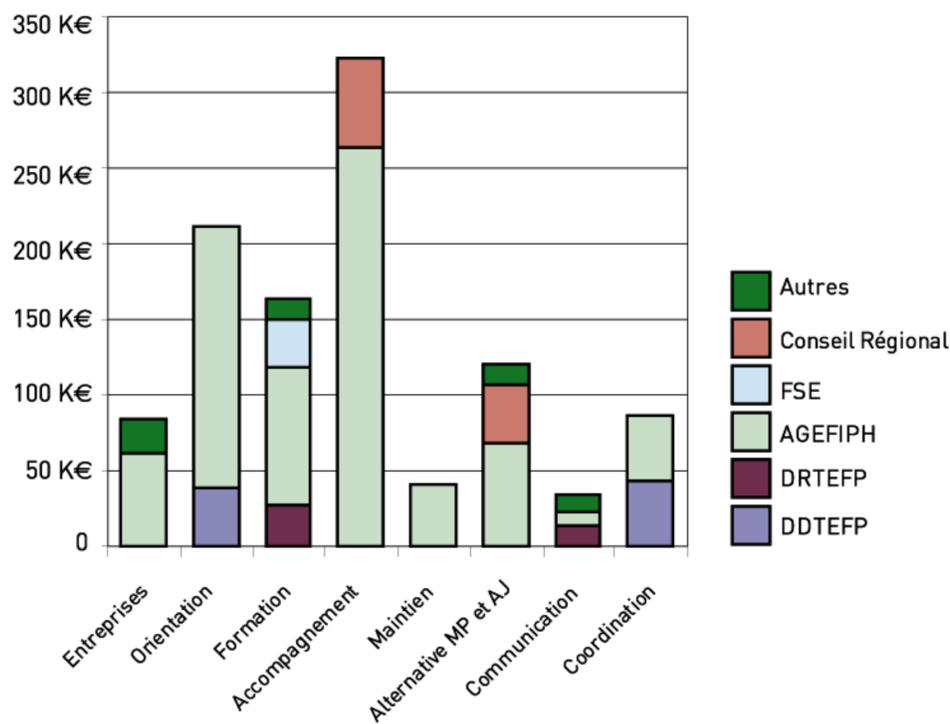
| | A développer * | En cours | Terminé |
|---|----------------|----------|---------|
| Maintien dans l'emploi | | ● | |
| Dispositif jeunes | | ● | |
| Communication | | ● | |
| Liens avec les SIAE | | ● | |
| Pôle Entreprises | | ● | |
| Aide à la construction projet professionnel | | ● | |
| Qualification des TH | ● | | |
| Passage MP au MO | ● | | |
| Emploi TH dans secteur public | ● | | |

* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

Nombre de bénéficiaires par rubrique

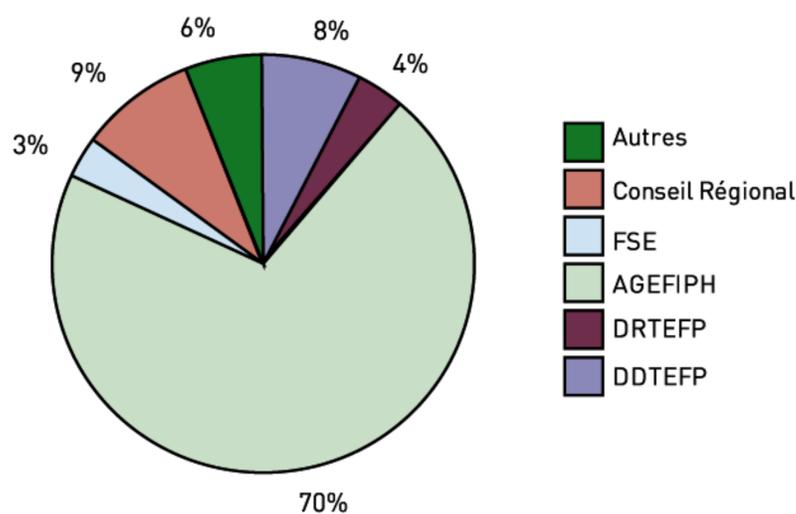


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 1 062 777 €



Commentaire par rubrique

Entreprise

Mise en place d'un club "Entreprises & Handicap" animé par le MEDEF 01. Poursuite du pôle entreprises réunissant les actions spécifiques branches (plasturgie, bâtiment, chambre de métiers). Travail engagé sur l'adéquation entre besoin du public et réalité économique territoriale.

Orientation

Un domaine prioritaire considérant que la phase initiale de préparation à l'orientation est essentielle pour consolider le parcours de la personne. Fin 2003, arrêt des entretiens individuels et travail engagé avec les partenaires en vue de la construction d'outils d'orientation efficaces.

Formation

Le projet défini, il est important d'avoir une offre de formation spécifique aux métiers. Un travail de transférabilité de l'action de "reconnaissance des savoir-faire professionnels" a été engagé avec d'autres départements de Rhône-Alpes avec, début 2004, l'organisation d'un colloque régional.

Accompagnement

Action d'accompagnement et de placement via les structures d'insertion par l'activité économique mis en place à titre expérimental. Le passage par les SIAE en lien avec CAP EMPLOI peut être une étape dans le parcours vers l'emploi d'une personne handicapée.

Maintien

Finalisation de la structuration du dispositif maintien dans l'emploi avec la création d'une coordination opérationnelle en janvier 2004.

Alternative MP et Action Jeunes - Passage MP MO : Poursuite de l'action expérimentale entre un atelier protégé, une structure d'accompagnement du public et un organisme de formation en vue de préparer les salariés au milieu ordinaire.

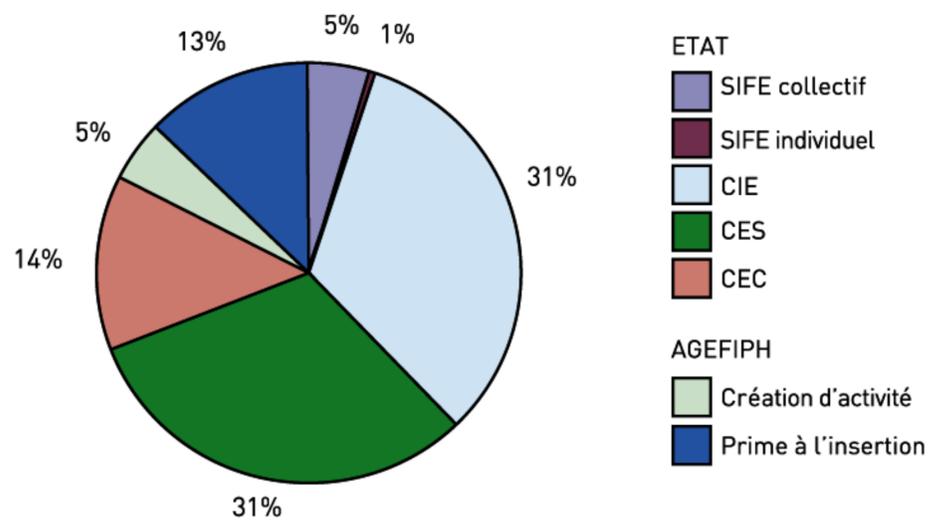
Un travail de structuration des actions en direction des jeunes a été engagé avec les partenaires avec pour objectif, la création d'un dispositif jeunes handicapés avec une animation départementale.

Communication

Organisation de la 2^{ème} édition du forum "rencontre entreprises / personnes handicapées" et mise en place des matins de l'insertion professionnelle sous forme de petits déjeuners thématiques.

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 3 153 282 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

ardèche



Chiffres clés du département

Population active : 124168
Taux de chômage : 10,1%
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 6,62%
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 329
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 48,3%
Taux d'emploi direct : 4,9%

PDITH

DDTEFP

15 avenue Clément Faugier
07000 PRIVAS

tél. 04 75 66 74 73
fax 04 75 64 76 18

Coordination : Pierre MOULIN

Assistance : Marie-Josée DIGONNET

E-mail : pierre.moulin@travail.gouv.fr

E-mail : marie-josee.digonnet@travail.gouv.fr

L'année 2003 aura été à la fois une année de consolidation et une année de transition.

Une année de consolidation avec un renforcement des partenariats. Renforcement nécessaire pour la mise en œuvre et la poursuite de réflexions partagées indispensables notamment sur les deux dossiers importants que sont d'une part le MAINTIEN EN EMPLOI, d'autre part l'INSERTION DES JEUNES HANDICAPES. Renforcement également de l'articulation des diagnostics et plans d'action tant du PDITH que du SPE afin que les travailleurs handicapés y trouvent toute leur place. En effet, le travail de chacun : (DDTEFP, ANPE, AFPA et AGEFIPH) doit pouvoir s'intégrer, au bénéfice de tous, dans le cadre d'une politique de l'emploi territoriale, globale et partagée. Pour autant, les partenariats s'étendent au-delà des acteurs "directs" de l'emploi. Les services de la Sécurité Sociale sont fortement mobilisés autour de la question du MAINTIEN EN EMPLOI, ainsi que les Médecins du Travail et les Services de Santé au travail gérés par les entreprises. L'action sociale est également interpellée tant à travers la DDASS qu'à travers son échelon décentralisé que sont les services du Conseil Général. Enfin les partenaires sociaux sont de plus en plus présents au niveau territorial, affirmant ainsi le rôle essentiel de l'entreprise dans la construction d'une stratégie en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Une année de transition également tant les "mouvements" en cours (réforme des lois de 75 et 87, acte II de la décentralisation, loi sur l'emploi annoncée, évaluation prospective des PDITH, etc...) viendront, une fois rendus définitifs, interpellier "le terrain" lui enjoignant de bâtir de nouveaux partenariats tout en consolidant les réseaux de proximité qui ont fait leurs preuves.

L'année 2004 s'inscrira dans la continuité avec comme objectifs prioritaires : l'aboutissement et la mise en place de la déclinaison départementale du SCHEMA CIBLE MAINTIEN EN EMPLOI et le lancement opérationnel du DISPOSITIF JEUNES HANDICAPES. On notera également la "réouverture" du volet SORTIE DU MILIEU DE TRAVAIL PROTEGE.

Orientations et/ou principaux axes de travail

année 2003

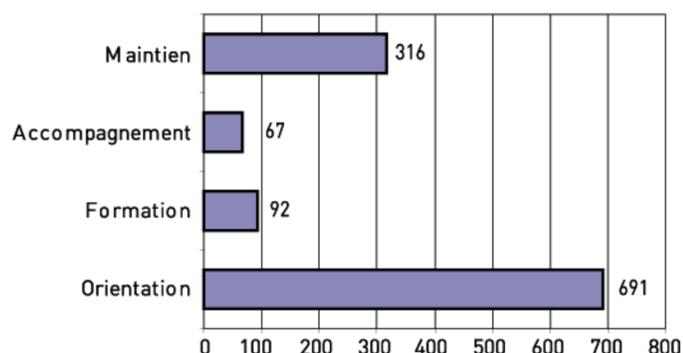
| | A développer * | En cours | Terminé |
|---------------------------------|----------------|----------|---------|
| Communication | ● | ● | |
| Maintien en emploi | ● | ● | |
| Préparation et accès à l'emploi | ● | ● | |
| Entreprises | ● | ● | |
| Jeunes handicapés | ● | ● | |

année 2004

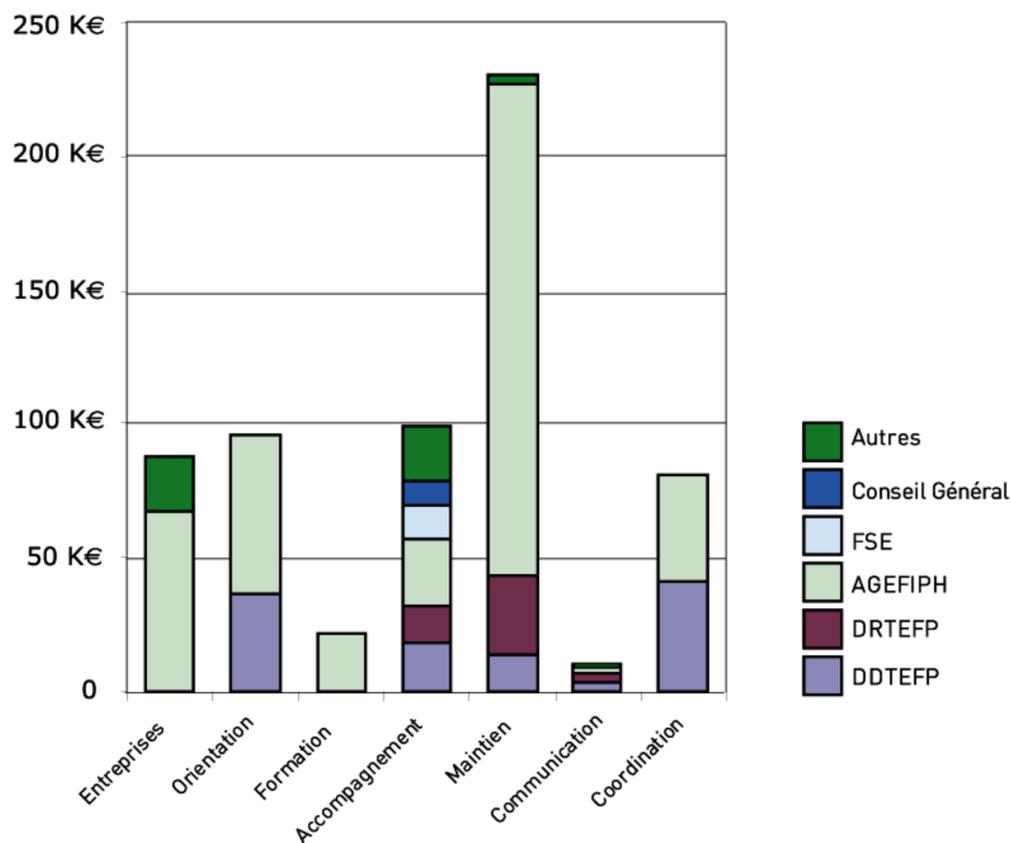
| | | | |
|----------------------------------|---|---|--|
| Communication | ● | ● | |
| Maintien en emploi | ● | ● | |
| Préparation et accès à l'emploi | ● | ● | |
| Entreprises | ● | ● | |
| Sortie milieu de travail protégé | ● | ● | |
| Jeunes handicapés | ● | ● | |

* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

Nombre de bénéficiaires par rubrique

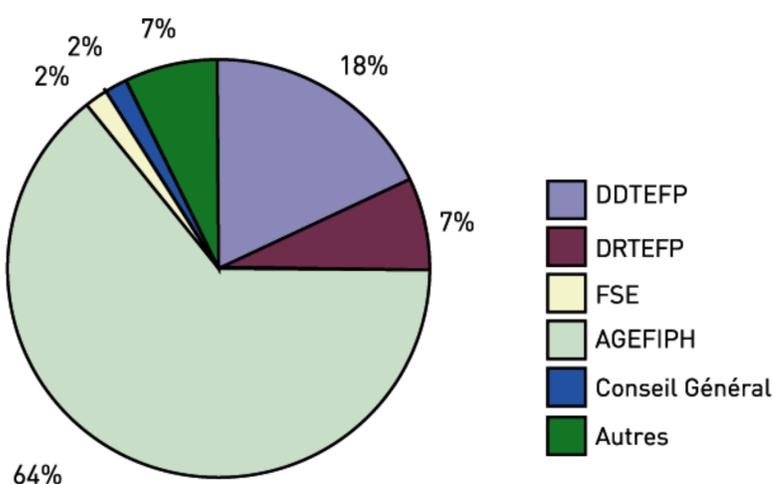


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 628 408 €



Commentaire par rubrique

Communication

Fin 2002, le lancement de la LETTRE DU PDITH ARDECHE permet de disposer d'un outil de communication périodique. Début 2003, la "mise en ligne" de pages "PDITH Ardèche" sur le site www.handiplace.org vient compléter le dispositif.

Maintien en emploi

Le lancement du SCHEMA CIBLE REGIONAL (AGEFIPH, CRAM, DRTEFP) amène les partenaires départementaux à poursuivre leur réflexion sur l'amélioration de l'offre de services du dispositif ardéchois. Le projet de déclinaison départementale de ce SCHEMA s'appuiera sur les travaux menés depuis 2002 et les outils qui en sont issus. Il donne une dimension territoriale à son projet et privilégie le rapprochement avec les hommes, notamment les médecins du travail.

Orientation et accompagnement

Le comité de décision et d'évaluation a souhaité maintenir et consolider les actions d'orientation et d'accompagnement :

Préparation à l'orientation : mieux accueillir les travailleurs handicapés en est l'objectif essentiel. Actions d'information, entretiens individualisés sont proposés aux travailleurs handicapés avec le souci de jeter les bases d'un projet professionnel sécurisé.

Orientations professionnelles : donner les moyens aux opérateurs de l'insertion (CAP Emploi, ANPE...) de mieux accompagner les personnes dans leurs choix en activant des outils spécifiques.

Accompagnement vers l'emploi : mieux accompagner le travailleur handicapé pour vérifier, valider au plan médical son projet professionnel, mais également pour lui permettre de découvrir ou de se confronter au milieu du travail.

Entreprises

Avec les partenaires sociaux et les acteurs du dispositif intervenant auprès des entreprises, le PDITH fédère les initiatives locales avec les stratégies régionales ou nationales. Après le lancement du CLUB MEDEF 07 « Entreprise & handicap », la mise en œuvre de l'action régionale ACORH (fin 2002), l'année 2003 est consacrée au développement d'actions en direction des PME et TPE (Chambre de Métiers, CGPME R.A.). Les actions de sensibilisation des représentants du personnel (CFDT 26/07, CGT R.A.) s'intègrent dans cette stratégie globale menée en direction de tous les acteurs du monde de l'entreprise.

Formation

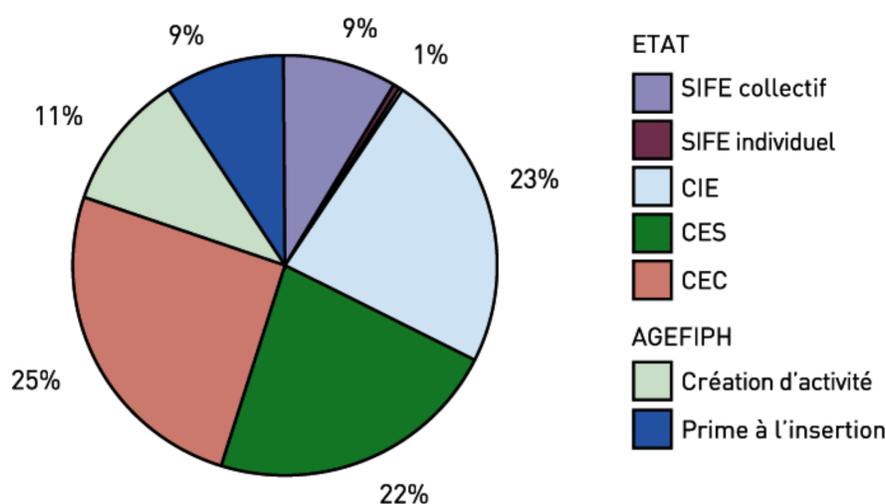
Le PDITH ne comporte pas, à proprement parler de volet « formation ». Pour autant, dans le cadre du SPE, il mobilise au bénéfice des travailleurs handicapés la mesure SIFE collectif pour la mise en œuvre d'actions d'orientation (actions « Elaboration de projet ») ou d'accompagnement (stages IMMERSION).

Jeunes handicapés

Une réflexion lancée en 2002 sur l'initiative de la Mission locale Nord Ardèche et de CAP Emploi voulait tenter de répondre à un besoin d'accompagnement global (social, professionnel, personnel) de jeunes handicapés (déficients intellectuels légers/moyens) vers l'autonomie. Début 2003, une enquête réalisée auprès de 67 acteurs de l'accompagnement des jeunes handicapés permettra de confirmer ce besoin. Une première rencontre, en mars, de tous les partenaires (départementaux et régionaux) marquera le début d'un travail de réflexion et d'élaboration d'un projet d'action. Ce projet a été présenté le 4 mai 2004.

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 2 758 933 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

drôme



Chiffres clés du département

Population active : 193472
Taux de chômage : 11%
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 6,82%
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 734
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 51,2%
Taux d'emploi direct : 4,3%

PDITH

DIRECTH 26
10 rue Pierre Curie
26000 VALENCE

tél. 04 75 82 84 64
fax 04 75 78 01 35

Coordination : Dominique BOUDAY
Assistance : Françoise SEGUI
E-Mail : directh26@wanadoo.fr

Le PDITH de la Drôme, mis en œuvre dans un cadre associatif, fait participer l'ensemble des membres de l'association DIRECTH 26 depuis sa création (1991). Au niveau départemental, 2003 a été une année de développement des actions Jeunes, Maintien en Emploi et Communication. L'année 2003 a été également marquée par les effets de structurations régionales :

- . Ergonomie : CO.A.C.H
- . Maintien en Emploi : Schéma cible régional
- . Formation et apprentissage : Schéma régional de la Formation Professionnelle
- . Conventions régionales AGEFIPH : MEDEF, HANDIBAT, CFDT, OPCAREG /.../

Pour 2004, l'accent sera mis sur la réalisation d'un Diagnostic Partagé, la mise en œuvre du Schéma-cible Maintien en emploi, et, en partenariat avec les CAT et Ateliers Protégés, le lancement d'une action d'intégration en entreprise de personnes issues du Milieu Protégé.

Orientations et/ou principaux axes de travail

année 2003

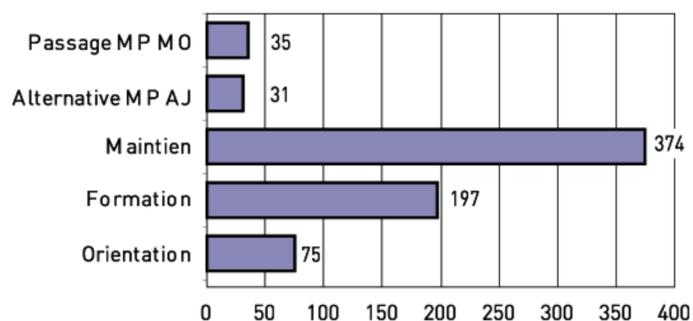
| | A développer | En cours | Terminé |
|--|--------------|----------|---------|
| Actions en direction des entreprises | ● | | ● |
| Préparation et accès à l'emploi des TH | ● | | ● |
| Maintien dans l'emploi : déclinaison départementale du schéma régional | | | |
| Poursuite du service départemental PRELINA | ● | ● | |
| Evaluation du PDITH | | ● | |
| Insertion professionnelle des jeunes handicapés issus du secteur Educatif Spécialisé : VIV'ACT | | ● | |
| Semaine pour l'emploi : forum Drôme-Ardèche | | | ● |
| Plaquette d'information "Handicap et Emploi" à destination du public. | | | ● |
| Développement du partenariat territorial : DVA - CBE - PLIE | ● | ● | |

année 2004

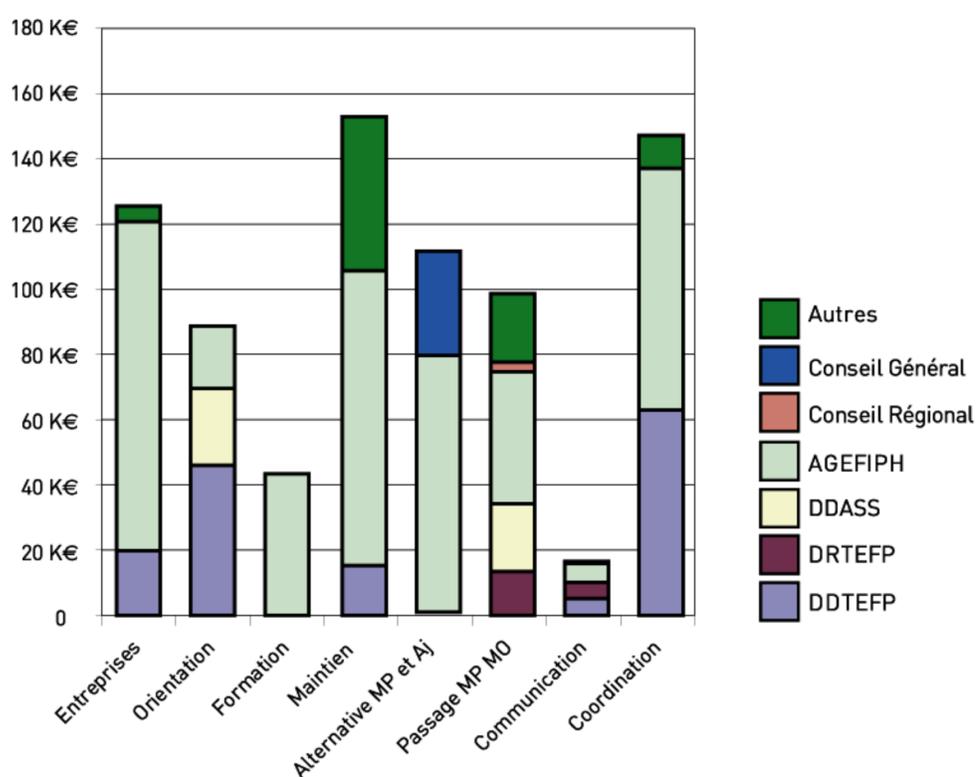
| | | | |
|---|---|---|--|
| Diagnostic partagé | ● | ● | |
| Actions en direction des entreprises : | | | |
| Club d'entreprises | ● | ● | |
| Préparation et accès à l'emploi des TH | | ● | |
| Maintien dans l'emploi : déclinaison départementale du schéma-cible régional | ● | ● | |
| Action en faveur des jeunes en situation de handicap issus du secteur éducatif spécialisé : "VIV'ACT" | | ● | |
| Action en faveur des personnes cérébrolésées : SPASE | ● | ● | |
| Développement et communication (forum,...) | ● | ● | |
| Action d'accompagnement pour les personnes sortant de CAT | ● | | |

* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

Nombre de bénéficiaires par rubrique



Coût par rubrique



Commentaire par rubrique

Formation

Les 197 bénéficiaires correspondent aux stagiaires inscrits dans les organismes labellisés dans le cadre du schéma régional et le financement pris en compte est la part du co-financement Agefiph. Par ailleurs, 68 actions SIFE collectifs et 71 SIFE individuels ont été utilisés pour des travailleurs handicapés. Les SIFE collectifs représentent 23% de l'ensemble des attributions départementales par un objectif fixé à 15%.

Maintien

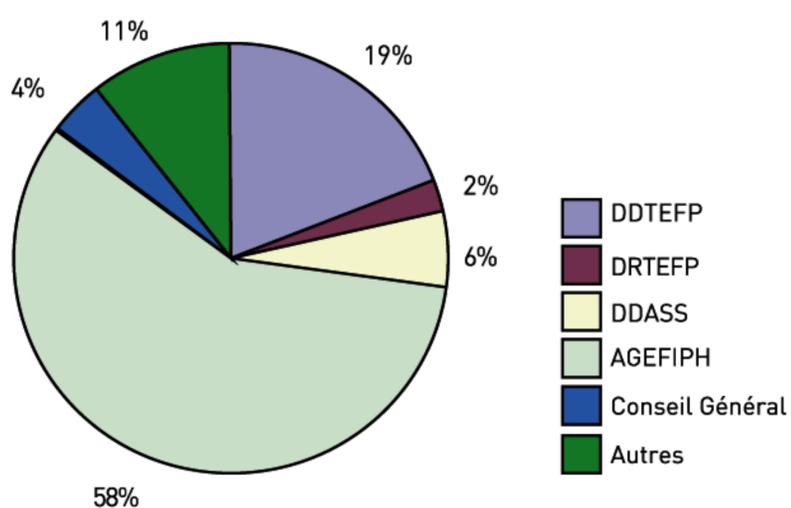
Une initiative du Service Maintien : permanences hebdomadaires dans les locaux des Services de Santé au travail de Valence et de Romans depuis Juin 2003. Cette action est co-financée depuis son origine par la CPAM ; sous la forme d'une mise à disposition d'une personne à temps complet.

Alternative MP et AJ

Développement de Viv'act : extension à 30 parcours professionnels (soit +10). Résultats des parcours : 3 formations qualifiantes - 6 contrats d'apprentissage - 5 CDI - 9 CDD

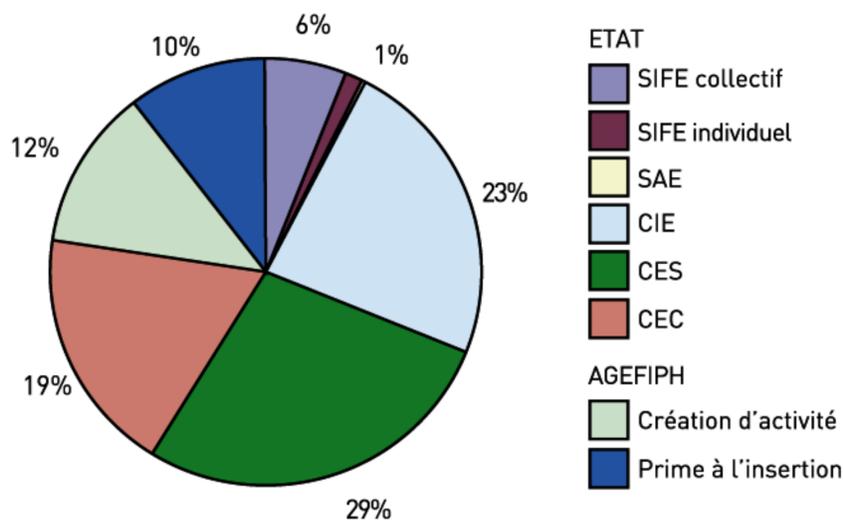
Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 784 472 €



Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 4 107 787 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation



Chiffres clés du département

Population active : 505156
 Taux de chômage : 8,70%
 Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 5,65%
 Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 1767
 Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 51,3%
 Taux d'emploi direct : 4,4%

PDITH

2 allée des Mitailières
 38240 MEYLAN

Coordination : Anne-Marie TIBAUDO
Assistance : Marie-Pierre LAFANECHÈRE
Site Internet : www.pdith38.handiplace.org
E-Mail : pdithisere@wanadoo.fr

Le PDITH de l'Isère met en œuvre une politique d'emploi concertée entre l'Etat, le Conseil général de l'Isère, l'AGEFIPH et le Service Pour l'Emploi qui a permis en 2003 de favoriser l'insertion des publics handicapés les plus en difficulté : bénéficiaires du RMI, handicapés psychiques, débouchant sur des actions permettant une évaluation pertinente et une meilleure prise en charge de ces publics.

L'Isère continue à se mobiliser également sur le maintien dans l'emploi. Les actions permettant d'une part le rapprochement des bénéficiaires, des professionnels et des entreprises et d'autre part l'accent mis sur la préparation et le suivi dans l'emploi favorisent des parcours d'insertion pertinents et durables. C'est surtout une véritable mise en synergie de l'ensemble des acteurs : professionnels de l'insertion, acteurs économiques et institutions qui permet une véritable dynamique pour l'emploi des personnes handicapées dans le département.

Orientations et/ou principaux axes de travail

année 2003

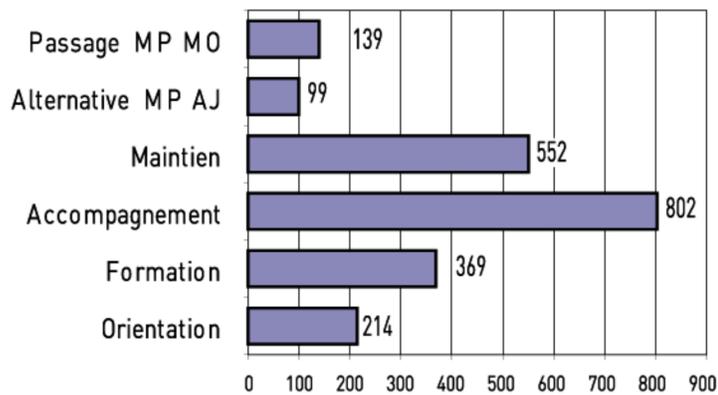
| | A développer | En cours | Terminé |
|--|--------------|----------|---------|
| Dispositif départemental d'insertion des jeunes | | ● | |
| Action prioritaire : Dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des services d'accompagnement de l'Isère | | ● | |
| Action prioritaire : Mise en place d'un dispositif cohérent de pré-orientation et des parcours d'insertion | | ● | |
| Action prioritaire : Cellule départementale de Maintien dans l'emploi | | ● | |
| Action prioritaire : Les Ateliers Protégés passerelle d'insertion | | ● | |
| Atelier Spécifique : Accès et maintien dans l'emploi des personnes souffrant de handicap psychique | | ● | |
| Atelier Spécifique : Améliorer l'insertion des DETH dans le dispositif RMI et PLIE | | ● | |
| Atelier Spécifique : Elaboration d'un Programme Départemental d'insertion par l'Activité Économique | ● | | |
| Atelier spécifique : Plan d'action des partenaires de l'entreprise | | ● | |
| Atelier spécifique : L'emploi dans la fonction publique | ● | | |
| Événement / Information : Outils d'information pour les usagers et les professionnels | | ● | |
| Événement / Information : Site pdith38.handiplace.org | | ● | |
| Événement / Information : Formation des professionnels | | ● | |
| Événement / Information : Semaine pour l'emploi des personnes handicapées | | ● | |

année 2004

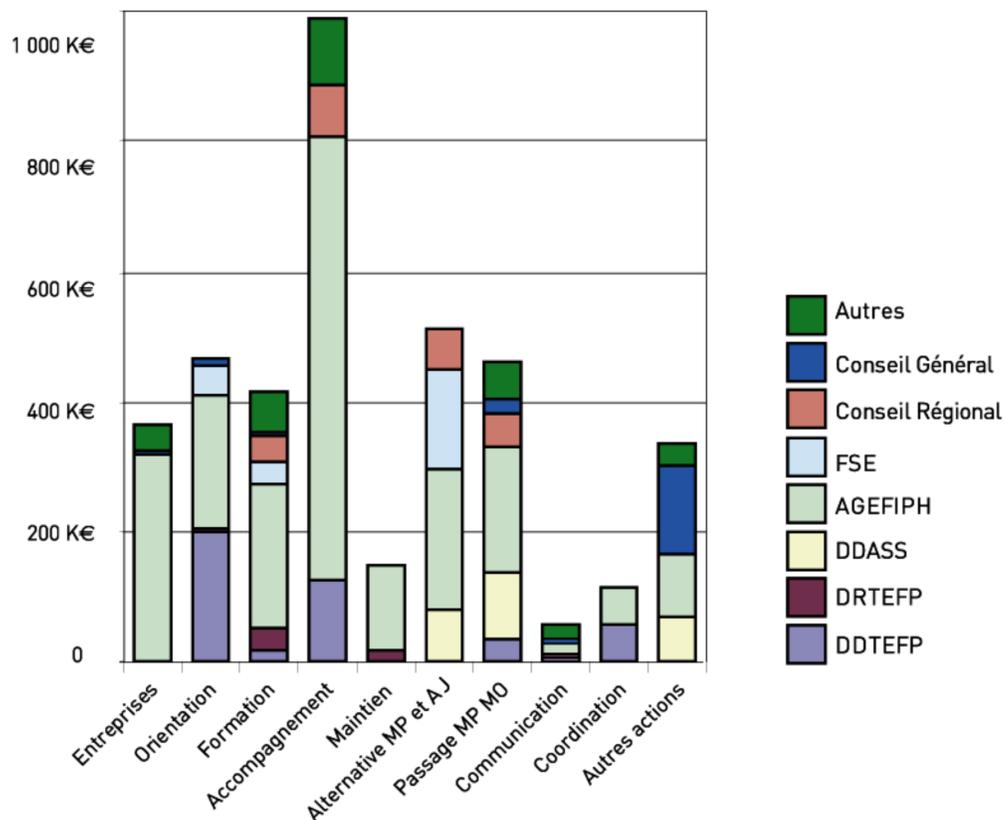
| | | | |
|---|---|---|--|
| Dispositif départemental d'insertion des jeunes | | ● | |
| Mise en place d'un dispositif cohérent d'orientation et de formation | ● | | |
| Cellule départementale de Maintien dans l'emploi | ● | | |
| Accès et maintien dans l'emploi des personnes souffrant de handicap psychique | ● | | |
| améliorer l'insertion des publics handicapés relevant des dispositifs RMI et PLIE | | ● | |
| Formation des professionnels et outils d'information | | ● | |
| Semaine pour l'emploi des personnes handicapées | | ● | |
| Appui aux actions en direction des entreprises | | ● | |
| Schéma départemental du handicap et travail | | ● | |

* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

Nombre de bénéficiaires par rubrique

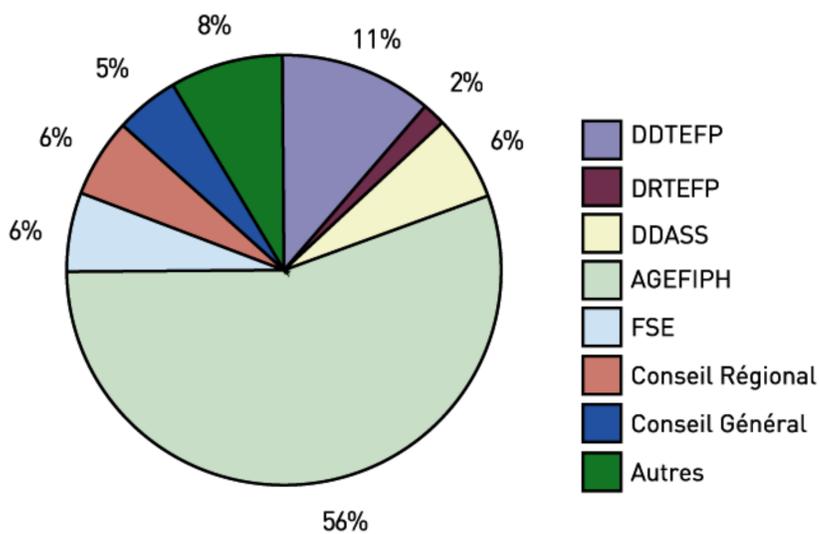


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 3 866 124 €



Commentaire par rubrique

Entreprises

les actions en direction des grandes entreprises comme en direction des artisans, le club d'entreprises, contribuent à la sensibilisation des acteurs économiques tout en appuyant leurs besoins en terme de recrutement et de maintien.

Orientation

les actions d'orientation professionnelle et de reclassement permettent une prise en charge à la fois territorialisée et tenant compte de la spécificité des handicaps.

Formation

l'offre de service en matière de formation s'efforce de couvrir le champ de la préparation à l'emploi et de la formation qualifiante.

Accompagnement

la compensation du handicap à travers la prise en compte de handicaps lourds spécifiques s'est particulièrement formalisée avec la mise en place d'une commission technique pluridisciplinaire qui oriente sur le réseau d'accompagnement compétent en fonction du handicap.

Maintien

la Cellule Départementale de Maintien dans l'emploi a ajusté son fonctionnement, en conformité avec le schéma cible régional. Des ressources internes à la CDME se mettent en place pour répondre aux besoins des médecins du travail et des services sociaux de la CRAM et de la MSA.

Alternative MP et AJ

Le SFPA 38, en complémentarité avec le schéma régional de la formation et de l'apprentissage piloté par le CRDI, met en œuvre des actions en direction des jeunes plus lourdement handicapés (déficience intellectuelle).

Passage MP MO

le réseau du travail protégé se mobilise pour favoriser le flux en milieu ordinaire.

Communication

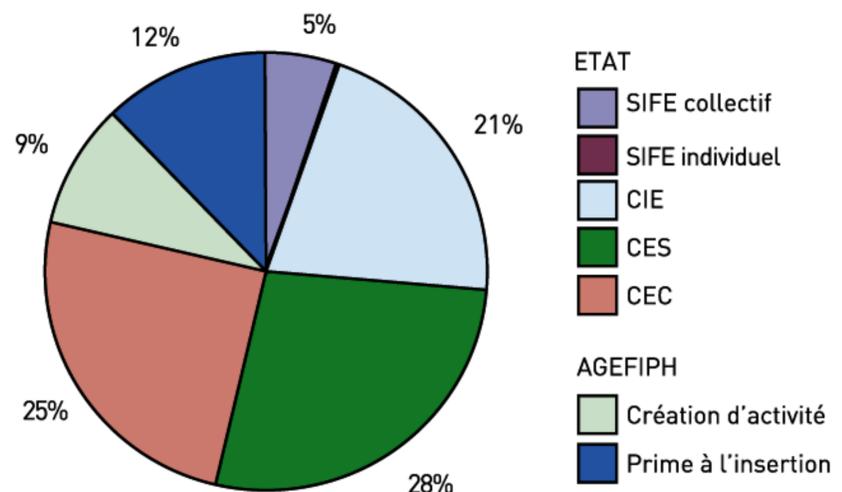
la semaine pour l'emploi, les outils d'information mis en place et la professionnalisation des acteurs contribuent d'une part au rapprochement des professionnels, des entreprises et des bénéficiaires, d'autre part à la lisibilité du dispositif.

Autres actions

Le Centre Départemental d'Information du Handicap, "Handicap Info 38", 30% des demandes d'informations relèvent de questions d'emploi par des personnes handicapées ou des professionnels.

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 8 275 100 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

Loire



Chiffres clés du département

Population active : 320 002
Taux de chômage : 9,8 %
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 9,75 %
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 1290
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 42 %
Taux d'emploi direct : 4,5 %

PDITH

ELO
46 rue de la Télématique
BP 701
42950 SAINT ETIENNE CEDEX 9

tél. 04 77 92 83 73
fax 04 77 92 68 62

Coordination : Catherine THONY
Assistance : Véronique BRUNON
E-Mail : catherine.thony@elobs.com

Le PDITH de la Loire est le promoteur d'actions réalisées par les opérateurs de terrain. Il facilite leur mise en synergie et veille à la bonne répartition sur les champs des publics, du type d'actions menées et du territoire. La coordination apporte une aide technique à la réflexion et au montage et ne se substitue en aucun cas aux acteurs. Ceci explique l'absence de chiffrage pour certaines actions puisque le financement n'est porté que très rarement par l'instance de coordination. Compte tenu de l'histoire locale et de la bonne prise en compte de la question du handicap sur le département, le PDITH de la Loire est plus positionné sur une volonté de développement qualitatif que quantitatif. Le travail le plus significatif est l'élargissement des partenariats pour intégrer le handicap dans toutes les problématiques de l'insertion, de la formation et de l'emploi en transversalité des politiques locales de l'emploi.

Orientations et/ou principaux axes de travail

année 2003

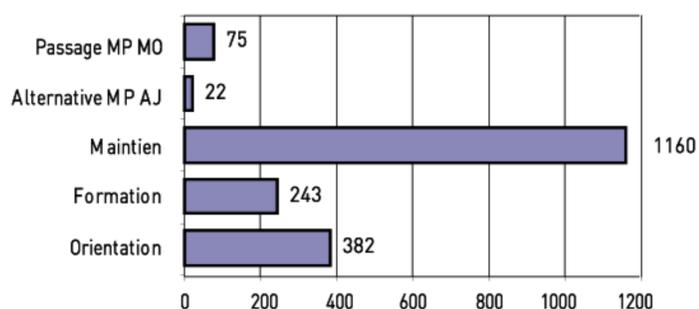
| | A développer | En cours | Terminé |
|--|--------------|----------|---------|
| Plate-forme de bilans | | ● | |
| Formations qualifiantes post IME | | ● | |
| Diagnostics sociaux auprès de la COTOREP | | ● | |
| Passage du milieu protégé au milieu ordinaire | | ● | |
| GPEC - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences | | | ● |
| Maintien dans l'emploi (schéma cible) | | ● | |
| Reconnaissance des savoir-faire professionnels | ● | | |

année 2004

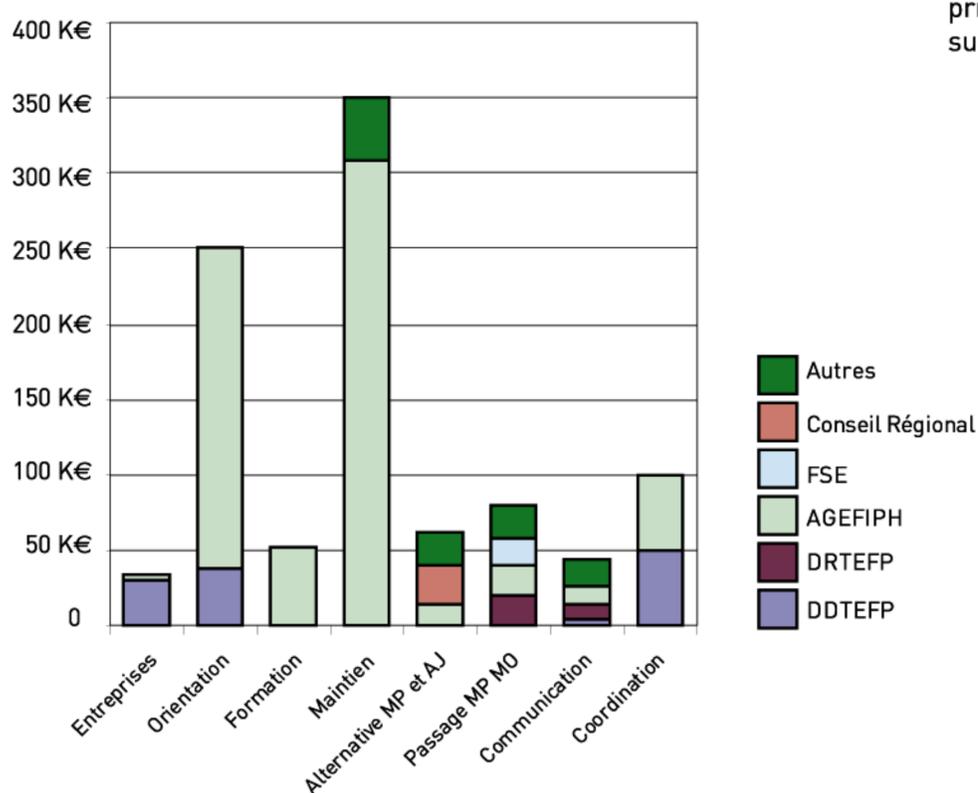
| | | | |
|--|---|---|--|
| Reconnaissance des savoir-faire professionnels | ● | | |
| Maintien dans l'emploi (schéma cible) | | ● | |
| Publics sourds | | ● | |
| Relations avec les entreprises | | ● | |
| Consolidation des partenariats | | ● | |
| Communication | | ● | |
| Accompagnement et suivi du public jeune TH | ● | | |
| Passage du milieu protégé vers le milieu ordinaire | ● | | |

* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

Nombre de bénéficiaires par rubrique

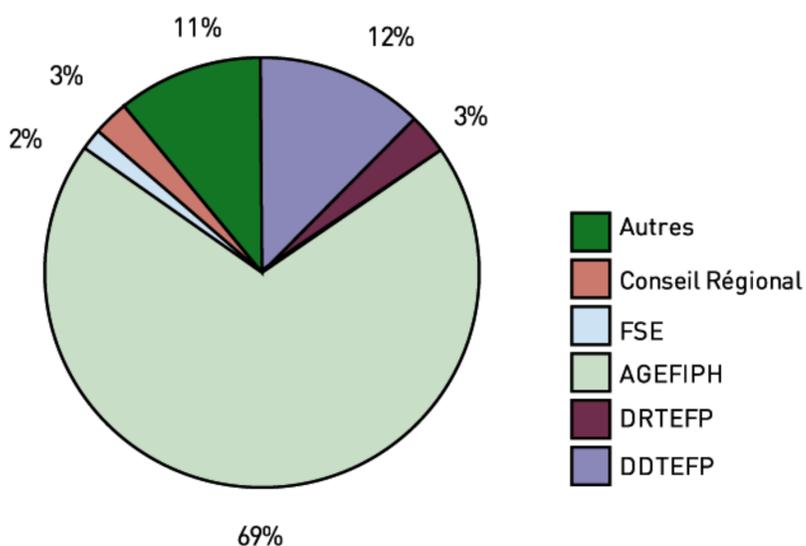


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 973 725 €



Commentaire par rubrique

Entreprises

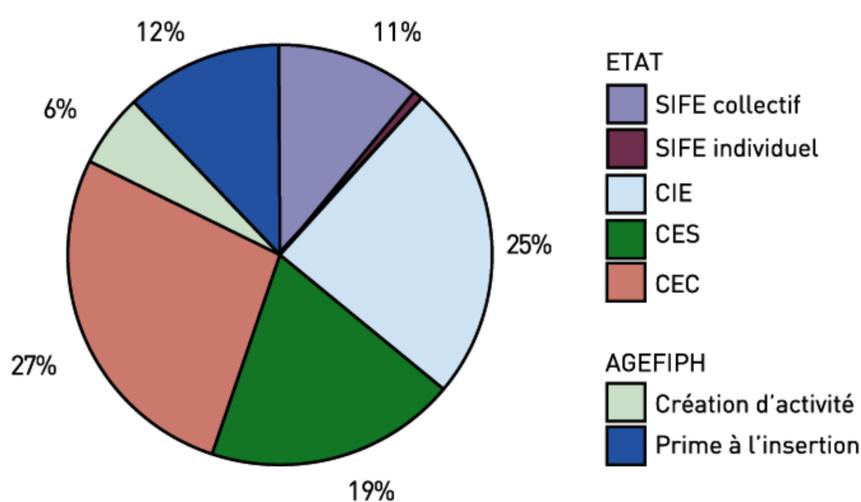
Cette partie du programme comporte une partie importante de collaboration avec les instances représentatives du monde économique et les partenaires représentatifs du monde de l'entreprise (MEDEF, UIMM, CGPME...). La coordination a apporté son soutien au montage du club Entreprise et Handicap et au recrutement du chargé de mission. Ce nouvel acteur devrait permettre un fort développement des contacts avec les entreprises.

Autres actions

Il s'agit de la préparation d'un plan d'action pour 2004 sur l'intégration en entreprises des personnes sourdes et malentendantes qui comprendra une information auprès des partenaires type éducation nationale, CFA, et entreprises, la réalisation d'un café débat à destination du public et des recherches sur l'adaptation des prestations de bilans professionnels.

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 7 863 447 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

rhône



Chiffres clés du département

Population active : 729 623
Taux de chômage : 9,3 %
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 5,57 %
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 3 495
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 57,4%
Taux d'emploi direct : 4 %

Coordination du PDITH

82 rue du 1^{er} Mars 1943
69100 VILLEURBANNE

tél. 04 78 03 15 55
fax 04 78 03 24 27

Coordination : Fabienne MATHEVON
Assistance : Pascal DETAVERNIER
E-Mail : pdith69@free.fr

Durant l'année, outre la forte mobilisation des partenaires dans le chantier d'application du schéma "maintien dans l'emploi des salariés handicapés", les chantiers développés en 2002 ont été poursuivis : l'offre spécifique pour les personnes handicapées par la maladie mentale et psychique, l'insertion des jeunes, enfin la sensibilisation et l'appui aux professionnels de l'insertion. Parmi les faits marquants à retenir, notons la nouvelle organisation territoriale des deux associations labellisées CAP EMPLOI engagée en fin d'année. Celle-ci s'appliquera pratiquement sur le premier trimestre 2004, donnant ainsi la possibilité aux équipes d'ancrer leur offre de service avec plus de proximité des personnes et en meilleure articulation avec les acteurs locaux. Plus généralement, la mise en œuvre des actions inscrites dans le programme départemental de 2003 se situe dans un contexte économique incertain et préoccupant sur le front de l'emploi sur le territoire. Ainsi en 2003, le Rhône a connu une augmentation de 8,8% de DETH (catégorie 1), avec + de 14,4 % de demandeurs de plus de deux ans, portant le nombre de DETH à 3824 DETH, seulement pour la catégorie 1 de l'ANPE. Malgré l'effort de mobilisation d'un réseau de plus de 30 acteurs locaux de l'insertion professionnelle pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi, la situation des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés risque de s'avérer d'autant plus problématique en 2004 qu'elle s'inscrit dans un contexte de budgets contraints.

Orientations et/ou principaux axes de travail

année 2003

| | A développer | En cours | Terminé |
|--|--------------|----------|---------|
| Dispositif maintien dans l'emploi | | ● | |
| Accès à l'emploi des jeunes handicapés | ● | ● | |
| Insertion professionnelle des personnes handicapées psychiques | ● | | |
| Sensibilisation et professionnalisation des acteurs | | ● | |

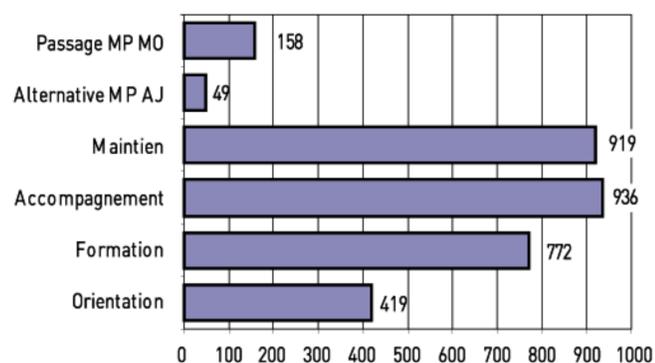
année 2004

| | | | |
|--|---|---|--|
| Dispositif de maintien dans l'emploi | | ● | |
| Accès à l'emploi des jeunes handicapés | ● | ● | |
| Insertion professionnelle des personnes handicapées psychiques | | ● | |
| Dispositif de reconnaissance des savoir-faire professionnels | ● | | |

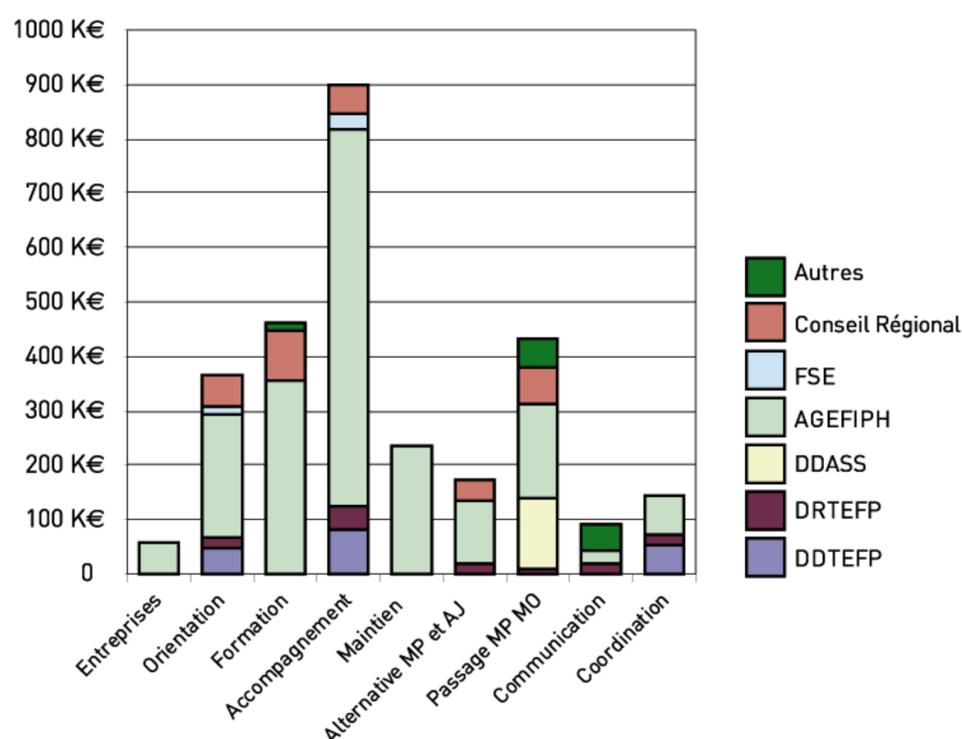
* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

Commentaire par rubrique

Nombre de bénéficiaires par rubrique

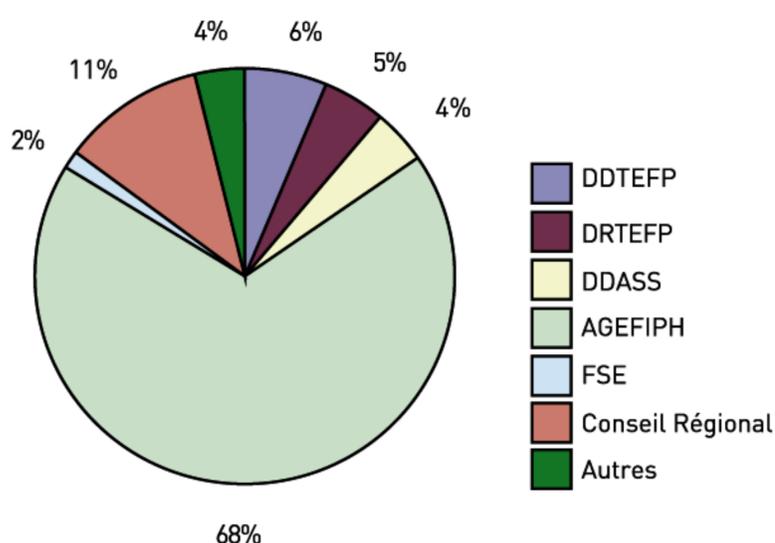


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 2 854 132 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

Entreprises

Dans le cadre du Club Handi plus, le cercle d'entreprises mobilisées s'élargit, notamment à travers leur implication dans la 7e semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Les entreprises viennent échanger leurs expériences et enrichir leur propre réflexion autour de la question de l'insertion des personnes handicapées.

Orientation

En 2003, un nouvel outil d'aide à l'orientation professionnelle - Diagnostic d'Accès à l'Emploi - a été proposé aux personnes handicapées psychiques. Cette action expérimentale s'inscrit dans le projet national Galaxie. Deux nouveaux Stages de Soutien à l'Insertion Professionnelle (SSIP) ont été créés sur les centres des Massues et du Val Rosay. L'appel d'offres lancé en 2003 pour les Diagnostics d'Orientation a permis de mieux couvrir l'offre sur l'ensemble du département et de structurer un réseau de 10 prestataires pour mettre en oeuvre cette prestation.

Formation et mesures de droit commun

Le droit commun est largement mobilisé, avec des places dédiées aux travailleurs handicapés dans les SIFE collectifs et individuels. L'accès des personnes handicapées au dispositif ordinaire de formation est également facilité grâce à l'action du schéma régional de la formation professionnelle. En 2003, 692 stagiaires ont été accueillis dans les centres de formation labellisés. Les trois actions de formation les plus suivies concernent la remise à niveau, la qualification et la redynamisation. Une action de formation sur deux fait l'objet d'un aménagement spécifique pour compenser le handicap.

Accompagnement

L'offre de service est maintenue, voire renforcée en 2003 sur ce volet, en complément de l'offre d'accompagnement des Cap Emploi et de l'ANPE. Les actions existantes se caractérisent essentiellement par l'apport de compétences autour d'une problématique spécifique (épilepsie, handicap psychique, traumatisés crâniens...) ou par le renforcement de l'accompagnement pendant une étape du parcours. L'année 2003 a été marquée notamment par l'évaluation du dispositif Pacth Emploi et ses conclusions validées par le comité de pilotage du PDITH, confirmant l'intérêt de maintenir cette offre pour les personnes en grande difficulté d'insertion.

Maintien

L'année 2003 a été marquée par la mise en adéquation du schéma régional avec l'existant, cette nouvelle étape a été lancée dans le Rhône le 1er Avril. Depuis, une démarche participative et partenariale a été organisée, avec, en outre, la participation d'une dizaine de membres de l'instance de concertation du PDITH. Le Rhône est maintenant à l'étape de finalisation d'une offre maintien renouvelée. Cette offre ainsi que son nouveau fonctionnement seront formalisés dans une charte partenariale, élaborée sur la base d'une recomposition des instances avec les partenaires sociaux.

Alternative MP et AJ

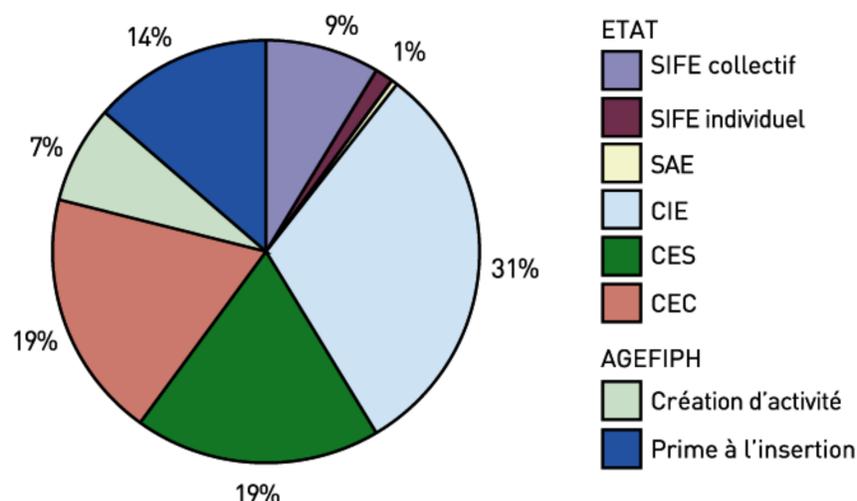
En 2003, Ohé Prométhée Rhône, porteur d'une action d'accompagnement socioprofessionnel de jeunes déficients intellectuels, s'engage avec la Mission Locale de Lyon et avec le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale / OVE afin de développer une offre complémentaire et plus structurée au service des jeunes en situation de handicap.

Communication

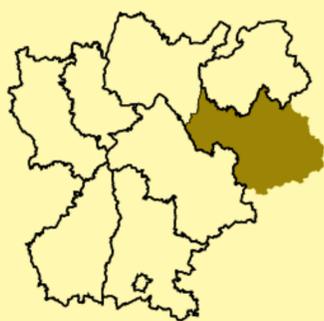
Plusieurs outils d'information sont mis à disposition des partenaires du PDITH : le guide des actions du département, la synthèse d'activité et la page web du PDITH. Une plaquette d'information destinée au public a été élaborée par des membres de l'instance de concertation du PDITH.

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 11 405 221 €



savoie



Chiffres clés du département

Population active : 173 374
Taux de chômage : 7,8 %
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 7,22 %
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 564
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 52,8%
Taux d'emploi direct : 5 %

PDITH

s'adresser à la DDTEFP ou l'AGEFIPH

La fin de l'année 2003 a permis aux partenaires du PDITH de mener une réflexion quant aux modalités d'animation et de coordination du programme. Du fait de la forte coopération des différents acteurs intervenant dans le champ de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, une nouvelle forme de coordination sera mise en place en 2004, qui sera assurée par un prestataire extérieur. Outre les travaux de déclinaison du schéma départemental de maintien dans l'emploi, une attention particulière sera portée aux services apportés aux entreprises et à des publics spécifiques tels que les jeunes handicapés et les personnes souffrant de maladie mentale.

Orientations et/ou principaux axes de travail

année 2003

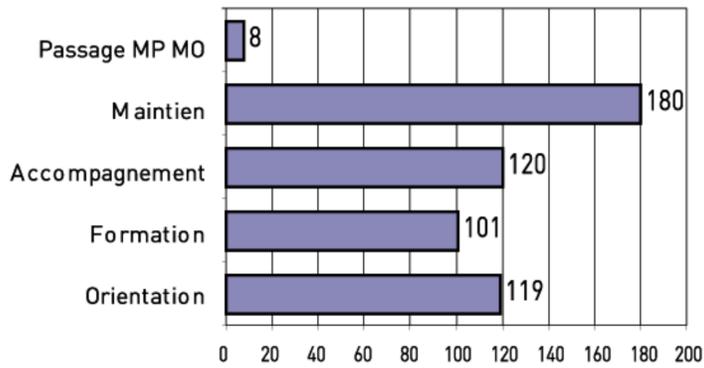
| | A développer | En cours | Terminé |
|---|--------------|----------|---------|
| Plate-forme pour les personnes présentant un handicap psychique | ● | | |
| Maintien dans l'emploi (mise en œuvre du Schéma Cible) | ● | | |
| Création d'un club d'entreprise | ● | | |

année 2004

| | | | |
|---|---|---|--|
| Plate-forme pour les personnes présentant un handicap psychique | ● | | |
| Coordination des actions en direction des entreprises | | ● | |
| Maintien dans l'emploi (mise en œuvre du Schéma Cible) | | ● | |
| L'insertion professionnelle des jeunes handicapés | ● | | |

* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

Nombre de bénéficiaires par rubrique



Commentaire par rubrique

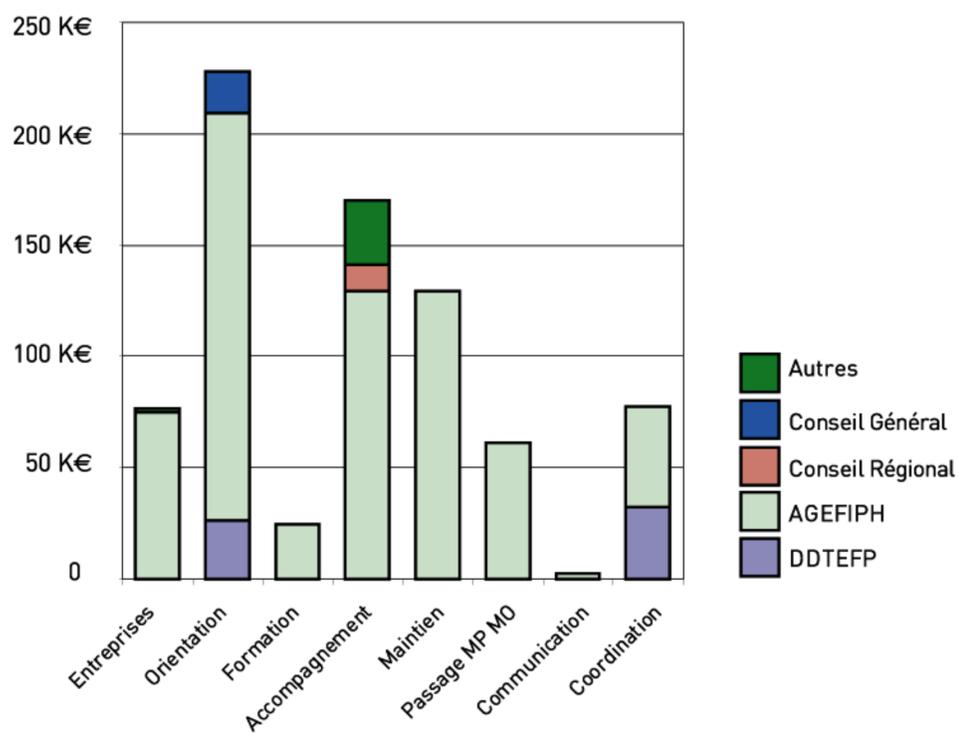
Entreprises

Mise en place en 2003 d'un club d'entreprises.

Orientation

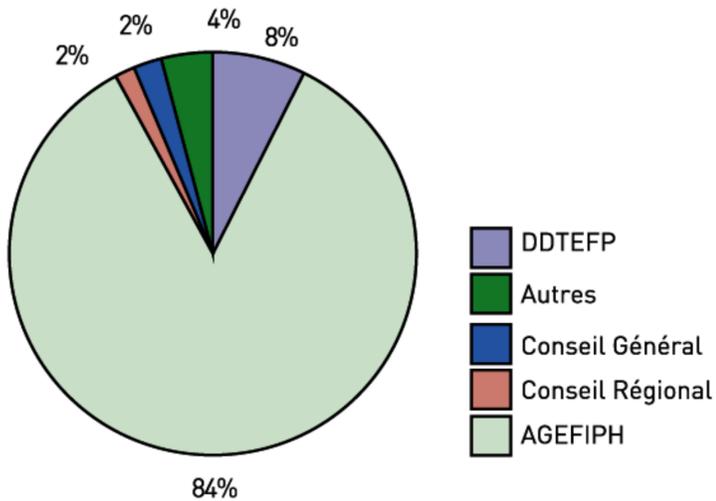
Poursuite des actions de préorientation et d'élaboration de projets.

Coût par rubrique



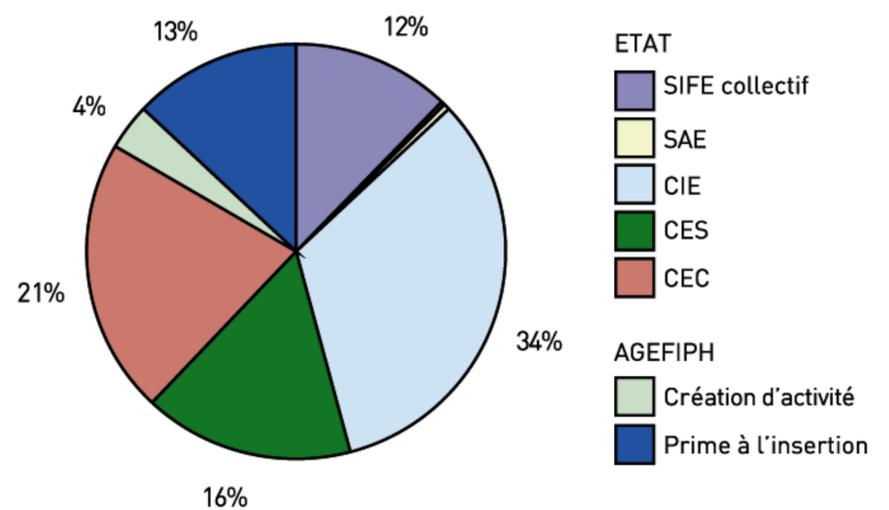
Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 769 304 €



Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 2 871 190 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

haute-savoie



Chiffres clés du département

Population active : 312 675
Taux de chômage : 7,2 %
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 5,68 %
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 973
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 52,3 %
Taux d'emploi direct : 4,5%

PDITH

30 route des Creusettes
Immeuble "L'Axial"
74330 POISY

tél. 04 50 24 00 34
fax 04 50 22 23 46

Coordination : Annie GRATIER
Assistance : Florence ALMOSNI
E-Mail : pdith74@wanadoo.fr

Les orientations prises pour 2003 s'inscrivent dans la continuité de l'année 2002 : poursuite du développement du dispositif départemental de maintien dans l'emploi, réflexion sur la mise en place d'un nouveau service favorisant l'insertion professionnelle des jeunes handicapés, soutien de la dynamique qui se met en place au sein du milieu protégé, organisation de manifestations publiques, en direction des entreprises, des personnes handicapées et des professionnels de l'insertion.

Orientations et/ou principaux axes de travail

année 2003

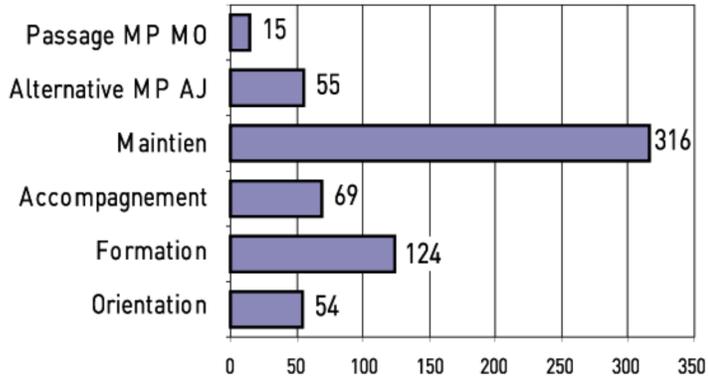
| | A développer | En cours | Terminé |
|---|--------------|----------|---------|
| Accueil et information des personnes handicapées | ● | | |
| Préparation et accès à l'emploi des personnes handicapées | ● | | |
| Insertion professionnelle des jeunes handicapés | | ● | |
| Alternative et sortie du milieu protégé | | ● | |
| Information et sensibilisation des entreprises | | ● | |
| Maintien dans l'emploi | ● | | |
| Tableaux de bord du PDITH 74 | | ● | |

année 2004

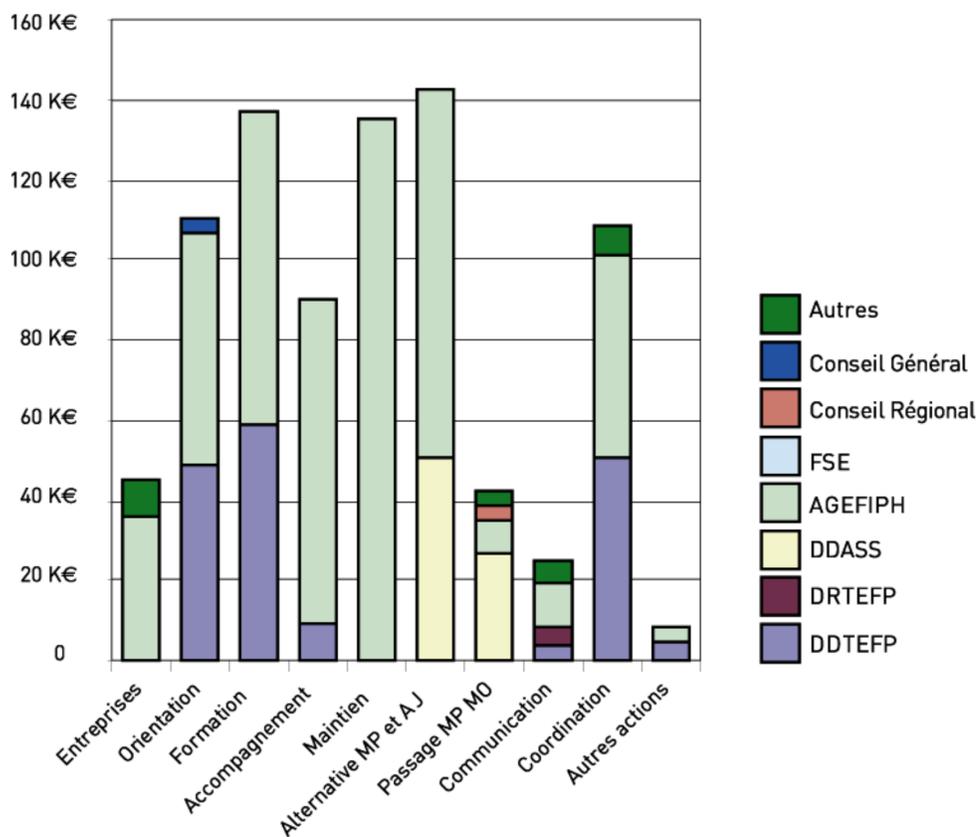
| | | | |
|---|---|---|--|
| Accueil et information des personnes handicapées | ● | | |
| Préparation et accès à l'emploi des personnes handicapées (formation) | | | |
| Insertion professionnelle des jeunes handicapés | | ● | |
| Alternative et sortie du milieu protégé | | ● | |
| Maintien dans l'emploi (déclinaison schéma cible régional) | ● | | |

* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

Nombre de bénéficiaires par rubrique



Coût par rubrique



Commentaire par rubrique

Orientation

Les actions d'orientation, d'évaluation et de préparation de parcours ont été généralement regroupées, dans les différents bassins d'emploi, en "plate-forme", permettant d'apporter une réponse globale et individualisée, du diagnostic jusqu'à la réalisation d'un parcours vers l'emploi.

Formation

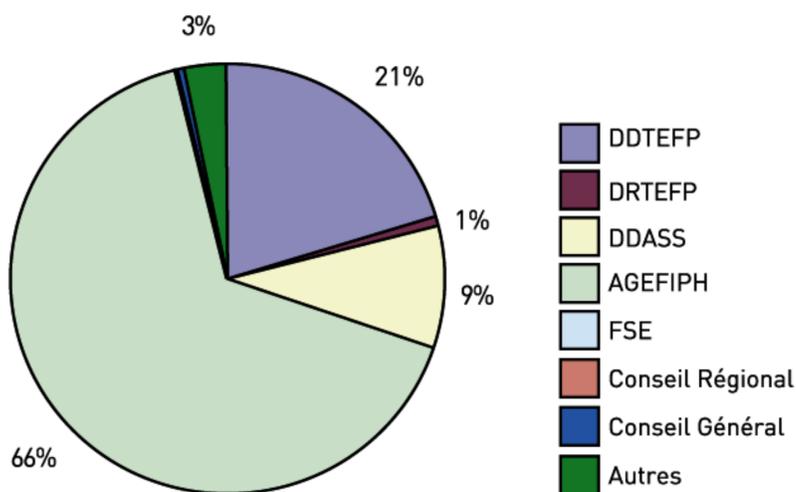
L'accès à la formation des travailleurs handicapés reste un thème de travail permanent en Haute-Savoie ce qui conduit les acteurs du PDITH à s'associer pleinement aux projets de niveau régional et à travailler en lien étroit avec la DDTEFP, la COTOREP, l'AFPA, les 4 CRP du département, les organismes prestataires et l'AGEFIPH.

Maintien

Le Maintien dans l'emploi constitue un axe de travail prioritaire du PDITH 74 et fait l'objet d'un groupe de travail depuis 2000. Ce groupe a fait une pause fin 2002 dans l'attente de la publication du Schéma cible Rhône-Alpes de maintien et de la signature de la Convention régionale. Le groupe a été élargi et a redémarré activement en 2003. Il travaille à la déclinaison départementale du Schéma cible.

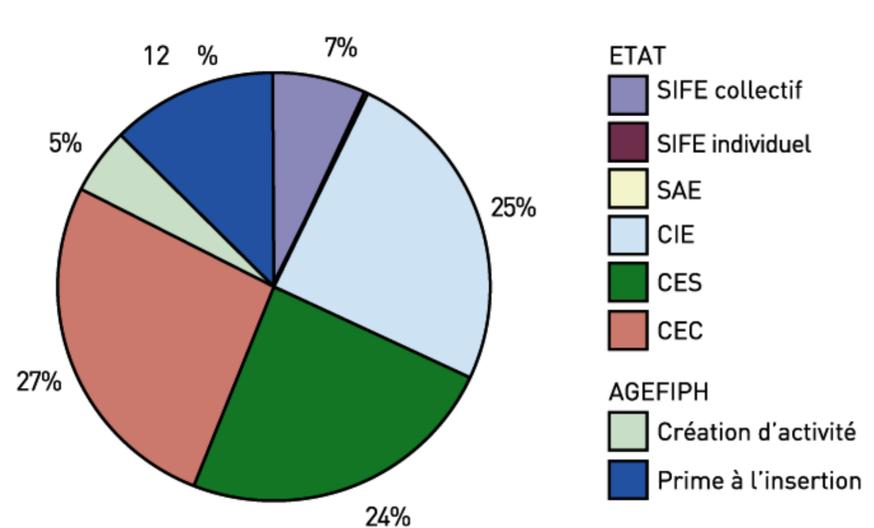
Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 843 420 €



Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 4 665 230 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

Ain

➤ Intitulé de l'action :

Maintien dans l'emploi – Coordination de l'Ain

➤ Porteur du projet :

CRAM Rhône-Alpes

Coordinatrice : Dominique GOUDARD

E-mail : dgoudard@cramra.fr

➤ Description :

La coordination anime l'action du dispositif de maintien dans l'emploi, au plan institutionnel comme au plan opérationnel. Elle représente le dispositif vis à vis des différents partenaires institutionnels et privés.

Elle assure la centralisation des signalements, veille à la cohérence et à la complémentarité des interventions des différents acteurs, anime l'activité du comité de coordination opérationnel et de la cellule technique, informe et sensibilise l'ensemble des partenaires potentiels sur l'activité et le fonctionnement du dispositif, rend compte au comité de pilotage départemental de l'action du dispositif et met en œuvre la démarche d'évaluation.

Trois grandes missions

Animation institutionnelle : Aider le comité de pilotage à rendre le dispositif efficace

Animation opérationnelle : Aider les opérateurs à coordonner leurs actions en vue de répondre aux finalités du dispositif.

Communication : Faire en sorte que le dispositif soit identifié et connu de tous.

➤ Partenariat :

Etat, CRAM, AGEFIPH, services de santé au travail, médecins du travail, entreprises, CAP EMPLOI, HANDIBAT, SRAME 01, ORSAC INSERTION, COTOREP, service social CRAM, MSA, CPAM, animateur club "entreprises et handicap", organisations syndicales patronales et salariales...

➤ Cofinancement :

La coordination mise en place dans le cadre du PDITH et du schéma cible régional de maintien dans l'emploi est pilotée et financée par l'ETAT, l'AGEFIPH et la CRAM Rhône-Alpes.

➤ Effet sur l'insertion sociale et professionnelle :

Limiter le nombre de licenciements pour inaptitude en favorisant le signalement précoce des situations.

Ardèche

➤ Intitulé de l'action :

Elaboration de projets professionnels

➤ Porteur du projet :

INFREP Ardèche

7 rue Camille ARTIGE 07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 35 50 50

E-mail : infrep07@club-internet.fr

➤ Description :

Diagnostic : Le bassin d'emploi d'AUBENAS connaît un chômage important. Le poids des DETH y est parmi les plus élevés du département. Au 30 septembre 2003, les demandeurs d'emploi TH (cat.1) représentaient 8,10% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (cat.1) contre 6,70% pour l'ensemble du département. Forts de ce constat, les partenaires de l'insertion professionnelle ont souhaité qu'une action à destination des personnes handicapées les plus en difficulté, soit mise en place sur ce territoire.

Nature : SIFE collectifs

Durée : dix semaines dont six en entreprise (22 sept. au 28 nov.)

Public(s) : en priorité les travailleurs handicapés de la zone emploi d'AUBENAS (Sud Ardèche) parmi les plus éloignés de l'emploi et peu mobiles, pour lesquels il est indispensable de passer par une étape d'élaboration de projet.

L'action était à entrée prioritaire T.H. Cependant elle était également ouverte aux autres catégories de demandeurs d'emploi "prioritaires".

Entrée : sur prescription CAP EMPLOI ou ANPE.

Objectif : accompagner les travailleurs handicapés dans la phase d'élaboration de leur projet professionnel en leur permettant d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables.

Sortie : accompagnement CAP EMPLOI (ou ANPE) en vue soit de la consolidation du projet, soit de la mise en place d'une formation ou soit de la recherche directe d'un emploi.

Réalisation : 12 stagiaires dont 11 DETH.

Résultats : 50% des stagiaires ont terminé la formation avec une piste d'emploi sérieuse, deux avec un projet de formation, un avec un projet de création d'entreprise... Le suivi "après stage" est effectué par CAP EMPLOI et l'ANPE.

➤ Partenariat :

PDITH, CAP EMPLOI, ANPE, CIFF.

➤ Financement :

Etat / DRTEFP - marché public SIFE collectifs.

Drôme

➔ Intitulé de l'action :

VIV'ACT : Sortie des jeunes issus des établissements de l'Education Spécialisée vers le milieu ordinaire de travail.

➔ Porteur du projet :

EPSR/Cap Emploi de la Drôme

Référents de l'action :

Etienne SCHNEIDER et Agnès PORTIER

➔ Description :

Créer un dispositif s'appuyant sur le réseau de l'Education Spécialisée et des acteurs du PDITH afin de faciliter l'intégration des jeunes dans le milieu ordinaire de travail. Cette action s'est développée en 2003 et ouvre la possibilité d'accompagner 30 jeunes en parcours professionnel. 10 places de SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) sont réservées pour cette action par le Conseil Général de la Drôme.

Méthodologie :

- Décisions d'entrées et de sorties dans le dispositif validées par une équipe pluridisciplinaire.
- Accompagnement individualisé sur 2 ans.

➔ Partenariat :

• Comité de Pilotage Institutionnel :

DDTEFP – Agefiph – DDASS – Conseil Général – Représentants des secteurs économiques et associatifs.

• Equipe Pluridisciplinaire :

IME – IMPRO – IR, Services SAVS, COTOREP – CDES – CAP EMPLOI /EPSR – Coordination du PDITH.

➔ Cofinancement :

Agefiph et Conseil Général de la Drôme

➔ Effet sur l'insertion sociale et professionnelle :

En 2003 :

12 jeunes sont entrés dans le dispositif

6 jeunes sont sortis du dispositif

31 jeunes ont été suivis au cours de l'année

Résultats :

6 entrées en formation qualifiante

6 contrats d'apprentissage

5 contrats à durée indéterminée

9 contrats à durée déterminée (dont 3 CES et 3 CEC)

Isère

➔ Intitulé de l'action :

Action d'évaluation des publics handicapés relevant des dispositifs RMI et PLIE

➔ Porteur du projet :

REGAIN / IFIP CONSEIL

➔ Description :

OBJECTIF

Mettre en place les conditions nécessaires à l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi présentant un handicap et en grande difficulté d'insertion, et donner des indicateurs de leur situation au regard de l'emploi. L'action doit permettre d'apporter une réponse à un besoin de diagnostic approfondi comme préalable nécessaire, le cas échéant, à la définition et l'accompagnement d'un projet socioprofessionnel.

L'action doit permettre de définir pour chaque stagiaire un plan d'action immédiat en termes de préconisations (dans le domaine social, médical, et/ou professionnel), de calendrier et de modalités d'exécution en relation avec le prescripteur référent de la personne .

PUBLIC

en parcours PLIE ou bénéficiaire du RMI, reconnu ou non TH dont la situation semble être un réel frein à l'insertion et présentant un ou plusieurs des critères suivants :

- difficultés d'ordre comportemental, physique ou cognitif,
- dans le déni de son handicap,
- dans le refus d'un parcours d'insertion proposé.

DESCRIPTIF

1^{ère} phase de diagnostic-évaluation permettant à la personne et au professionnel de l'insertion d'identifier sa situation et de définir avec précision ses besoins vis-à-vis de l'emploi par les moyens suivants : Evaluation des capacités cognitives, relationnelles et psychologiques. Evaluation des contraintes médicales. Transférabilité des acquis.

2^{ème} phase de construction d'un parcours socioprofessionnel.

Recherche et mise en place de réponses adaptées et individualisées, vérification par le biais d'un stage en entreprise du 1^{er} projet professionnel, validation ou invalidation, élaboration d'un nouveau projet socioprofessionnel tenant compte des acquis, des potentialités et des contraintes médicales (ainsi que du marché de l'emploi), vérification des capacités professionnelles.

3^{ème} phase de validation du parcours :

Le cas échéant, validation d'un projet professionnel adapté compatible avec le handicap sur avis du médecin du travail.

Si invalidation de l'orientation vers l'emploi en milieu ordinaire : propositions d'orientation en milieu protégé en accord avec la COTOREP, propositions d'accompagnement social et médical. L'action a une durée de 280 heures dont 105 en entreprise en moyenne, selon les capacités des stagiaires. Les personnes sont envoyées sur l'action par les dispositifs PLIE et RMI, en relation avec la COTOREP, l'ANPE et CAP Emploi.

Nombre de bénéficiaires : 10 stagiaires par action.

Lieu : Bassin grenoblois (20 stagiaires), Centre Isère (10 stagiaires), Nord Isère (10 stagiaires).

➔ Financement :

Conseil général de l'Isère, DDTEFP, DRTEFP, AGEFIPH, FSE

➔ Impact :

15 orientations en Milieu Ordinaire de Travail (42 %) • 12 orientations en Milieu Protégé (33 %) • 10 demandes de RQTH • 2 suivis social (6 %) • 2 inaptitudes (6 %) • 4 soins hors travail (11 %), 32 personnes souffrant de troubles psychiques • 1 sans volonté de démarche d'insertion (2 %).

Loire

➤ Intitulé de l'action :

Formation de travailleurs handicapés ayant des difficultés d'apprentissage

➤ Porteur du projet :

CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en Sécurité)

➤ Description :

Cette action a été menée dans le cadre du projet ERGONAUT, projet "EQUAL" associant l'ADAPEI de la Loire, l'AFPA et le CRDI Rhône Alpes, le groupe CASINO, la Lyonnaise de Banque, ADIA et le PDITH de la Loire.

Elle a aussi concerné des salariés suivis par INSERT 42, association visant à favoriser la sortie du milieu protégé vers le milieu ordinaire de travail (voir Cahiers 2002). Elle a été réalisée par le centre AFPA de St Etienne pour 21 stagiaires à ce jour.

La formation au CACES est réglementée. Dans ce cas là, elle devait être adaptée à un public relevant de déficience mentale avec des spécificités concernant l'assimilation des contenus de formation (connaissances et gestes professionnels, lecture, calcul, etc...) mais aussi les repères spatio-temporels et sociaux. Dans ce contexte des aménagements ont du être mis en œuvre :

- Pédagogiques : aménagement des rythmes de la formation et de sa durée, mises en situation concrète et travail sur des maquettes, utilisation de l'outil informatique comme interface, mise en place d'une fonction de médiation pédagogique en appui au formateur, travail concerté entre les encadrants des structures protégées, les psychologues de l'AFPA, le formateur et les référents des personnes.

- Sociaux : accompagnement spécifique de l'action par le référent du Schéma Régional de la Formation du centre AFPA, facilitation du trajet domicile - centre de formation, etc...

- Financiers : Cofinancement FSE, PAS-AFPA, AGEFIPH, ADAPEI et établissements adhérents à INSERT 42.

Il a ainsi été fait la démonstration que des personnes concernées par une déficience mentale sont en capacité d'assimiler des contenus de formation professionnelle théoriques et pratiques et d'accéder à des certifications.

Pour certaines personnes, cela a ouvert des perspectives favorables de mobilité professionnelle au sein des établissements de travail protégé et pour d'autres, une véritable étape devant à terme, faciliter l'accès au milieu ordinaire de travail. Dans tous les cas, ce fut l'occasion d'un regain de reconnaissance sociale.

Des développements sont prévus suite au bilan tiré de ces premières expériences :

- Elaboration par l'AFPA d'un module de "mise à niveau" pour les personnes ayant des aptitudes mais une pratique insuffisante de la conduite.

- Intégration d'une période d'application en entreprise. Celle-ci a été expérimentée avec succès dans les entrepôts du groupe CASINO.

- Faire de la formation CACES adaptée une prestation standard offerte par l'AFPA sur l'ensemble de la région Rhône Alpes.

Rhône

➤ Intitulé de l'action :

P. AC. TH. Tremplin vers l'Emploi

➤ Porteur du projet :

Le Cefra, L'Adapt Médiasources, l'Ifpa et Ren composent la plate-forme partenariale dont les compétences et expertises sont complémentaires dans la mise en œuvre de l'action. Leur champ d'activité recouvre la formation, l'appui aux personnes en grandes difficultés, l'insertion par l'activité économique, l'accompagnement de travailleurs handicapés, et les prestations pour l'ANPE. Au-delà de leurs ressources respectives, leurs implantations géographiques permettent de couvrir l'ensemble des besoins sur le département. Le centre Cefra est identifié comme organisme coordonnateur en lien avec les trois autres centres.

➤ Description :

OBJECTIF :

permettre à des travailleurs handicapés en grande difficulté d'insertion dans les emplois de droit commun, d'accéder à une insertion professionnelle durable grâce à une préparation à l'emploi individualisée et un appui au parcours d'insertion dont "l'étape emploi" constitue le levier cible pour la construction d'un projet de vie professionnelle.

CONTENU :

La prestation conjugue des entretiens individuels, des ateliers collectifs thématiques (image de soi, atelier de recherche d'emploi, atelier internet et multimédia), un accompagnement vers et dans l'emploi.

5 phases sont mises en œuvre dans l'action :

- accueil : analyse détaillée de la demande du bénéficiaire.
- bilan et projet personnel et professionnel.
- accompagnement personnalisé et préparation de l'étape emploi CES, prospection et recherche d'emploi "ciblée".
- accompagnement dans l'emploi : validation des compétences de la personne et vérification de son projet sur site. Appui à la mise en place de formations. Accompagnement de la personne et de l'employeur dans le processus d'intégration au poste de travail, un soutien particulier étant proposé au tuteur en charge du suivi du salarié, notamment apporté lors d'entretiens tripartites in situ.
- accompagnement post-emploi et relais prescripteurs : une synthèse globale est remise au prescripteur et au bénéficiaire, celle-ci intègre un bilan spécifique de l'étape emploi pour faciliter la poursuite du parcours de la personne dans son cheminement vers l'emploi.

Rhône (suite)

➔ Partenariat :

3 volets sont développés tout au long de l'accompagnement :

- le premier centré sur l'articulation avec les prescripteurs : en amont et au cours de l'action avec l'ANPE, la COTOREP, les organismes labellisés CAP Emploi, Missions locales... Ces liaisons avec les prescripteurs permettent de partager les éléments de diagnostic de situation ainsi que les objectifs visés avec la personne. Ces échanges ont pour objectif également de faciliter l'utilisation d'outils tels que formation, contrats aidés, aménagements...

- le second centré sur le volet emploi : en amont et durant la phase de travail avec les employeurs, en particulier avec les responsables assurant une fonction interne de tuteur, ou de "parrain" auprès des salariés.

Tous les conseillers de la plate-forme partenariale se sont formés à l'utilisation de la mallette pédagogique régionale "de la fonction tutorale".

- le troisième volet concerne la prise en compte des dimensions sociales et médicales dans la situation des personnes : tout au long de l'accompagnement, autant que de besoin, les conseillers travaillent avec les services et intervenants sociaux, les réseaux santé, réseaux d'aide au logement, services juridiques, équipes médicales... afin de proposer un accompagnement global.

➔ Cofinancement :

DDTEFP :

mobilisation de la mesure d'accompagnement des personnes pendant le CES

L'AGEFIPH :

pour la phase amont et aval du CES
Apport du FSE à l'étude en 2004

➔ Impact :

- une meilleure prise en compte d'un public en très grandes difficultés d'insertion : durée d'inactivité de 4,5 années en moyenne personnes rencontrant des difficultés sociales, familiales et professionnelles...

- 54% des personnes accompagnées en 2002 par le dispositif ont réalisé une étape en emploi, CES ou autre contrat.

- Le contenu du parcours proposé permet réellement de "resocialiser" les personnes, en situation de travail et au travers d'activités en ateliers.

- les interventions des conseillers auprès des employeurs et des salariés en emploi apportent une réelle valeur ajoutée à la "fonction tutorale" de l'entreprise.

Haute Savoie

➔ Intitulé de la formation :

MAIN - MODULE D'AIDE À L'INSERTION

➔ Porteur du projet :

CADA 74 (association départementale regroupant les associations représentant les personnes ayant une déficience auditive et leur famille)

➔ Description :

Action expérimentale de redynamisation, d'accompagnement et de préparation à l'emploi de bénéficiaires déficients auditifs. Concerne 5 à 8 bénéficiaires prescrits par CAP EMPLOI, elle est réalisée par le CADA 74.

➔ Partenariat :

CADA 74, CAP EMPLOI, AGEFIPH, Conseil Général

➔ Cofinancement :

Conseil Général et AGEFIPH

➔ Effet sur l'insertion professionnelle :

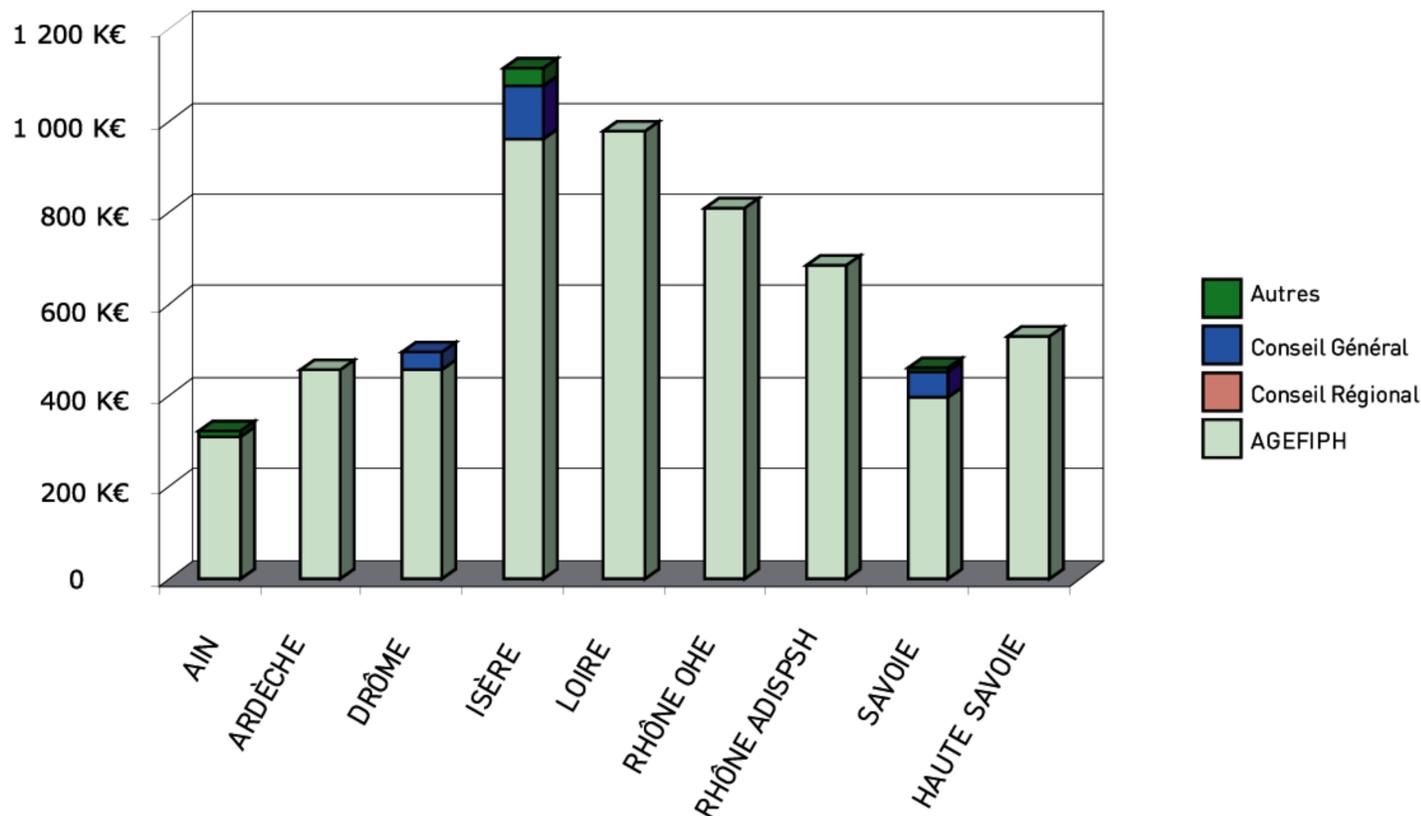
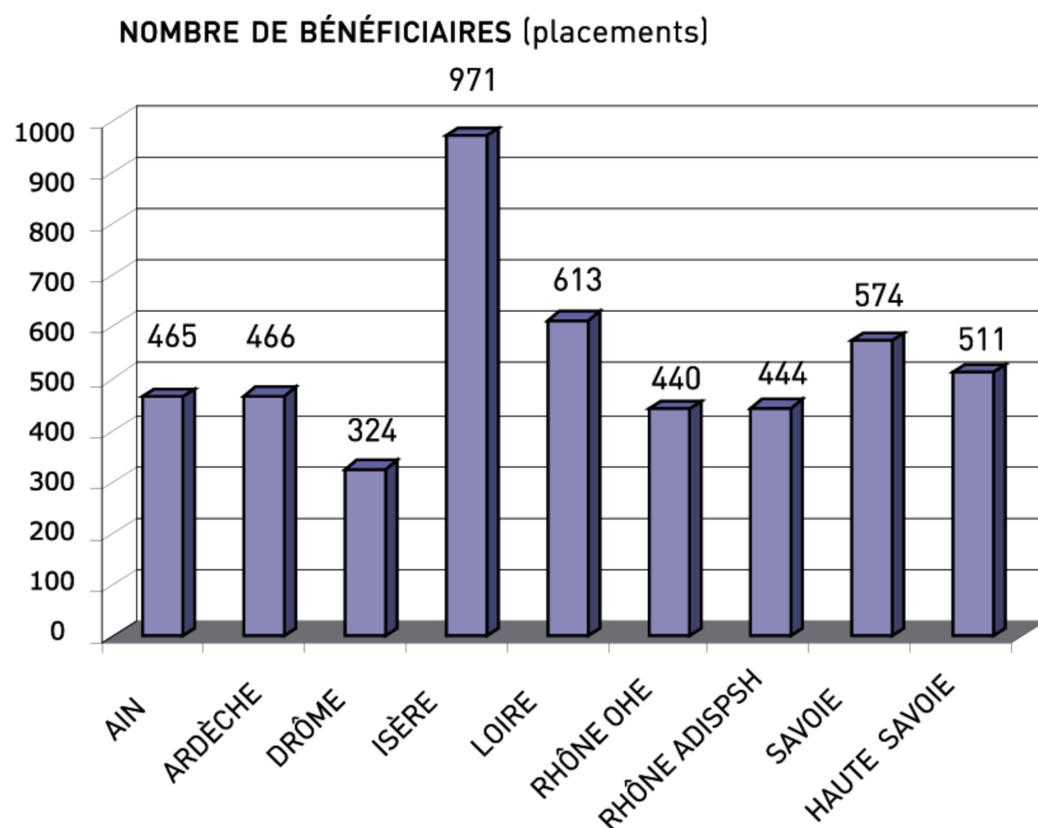
Bilan en cours

les activités régionales



ACTIVITES RÉGIONALES

➔ CAP Emploi : mission principale



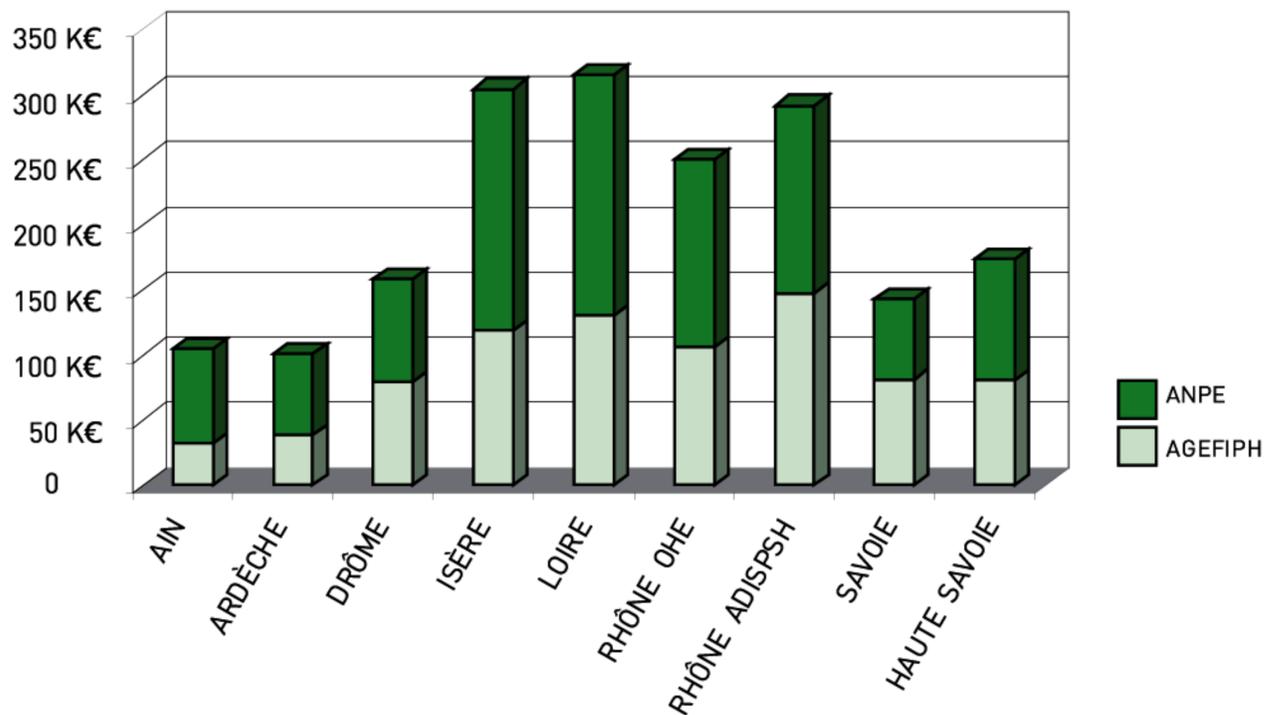
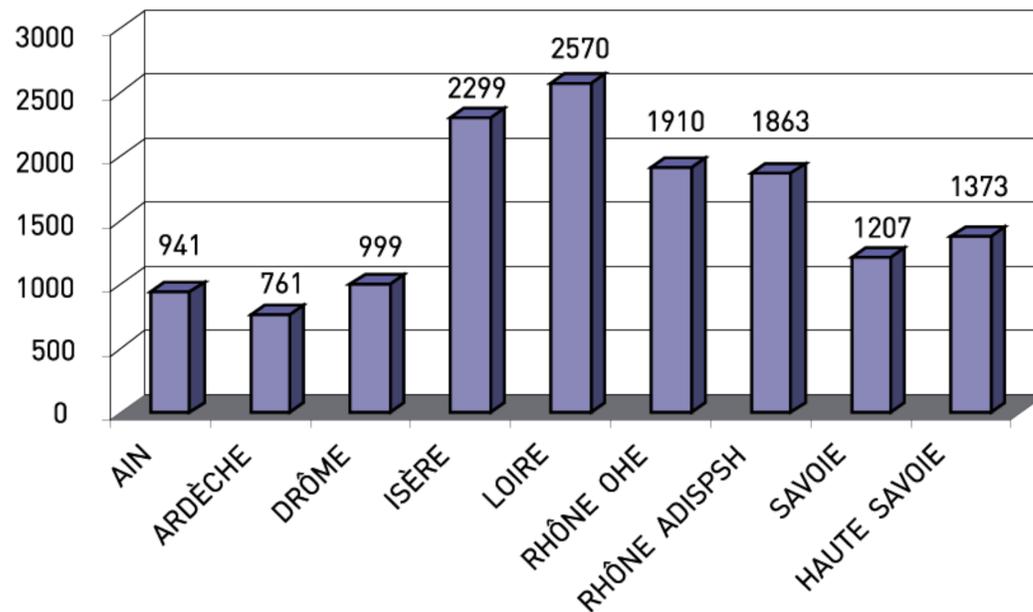
Commentaires : Les 9 structures labellisées CAP Emploi en Rhône-Alpes sont agréées par l'Etat, l'AGEFIPH et l'ANPE. Leur mission principale qui s'exerce dans le cadre du service public, se décompose en trois volets : initier et suivre des parcours d'insertion, placer en entreprises, intervenir sur les situations individuelles de maintien dans l'emploi. 4808 (3614 placements agréées AGEFIPH) personnes handicapées ont été placées par ces structures.

Au titre de leur mission principale, leurs budgets de fonctionnement cumulés se montent à 5 843 403€ pour un effectif global de plus de 100 collaborateurs (Equivalents Temps Plein).

ACTIVITES RÉGIONALES

➔ CAP Emploi : PAPND

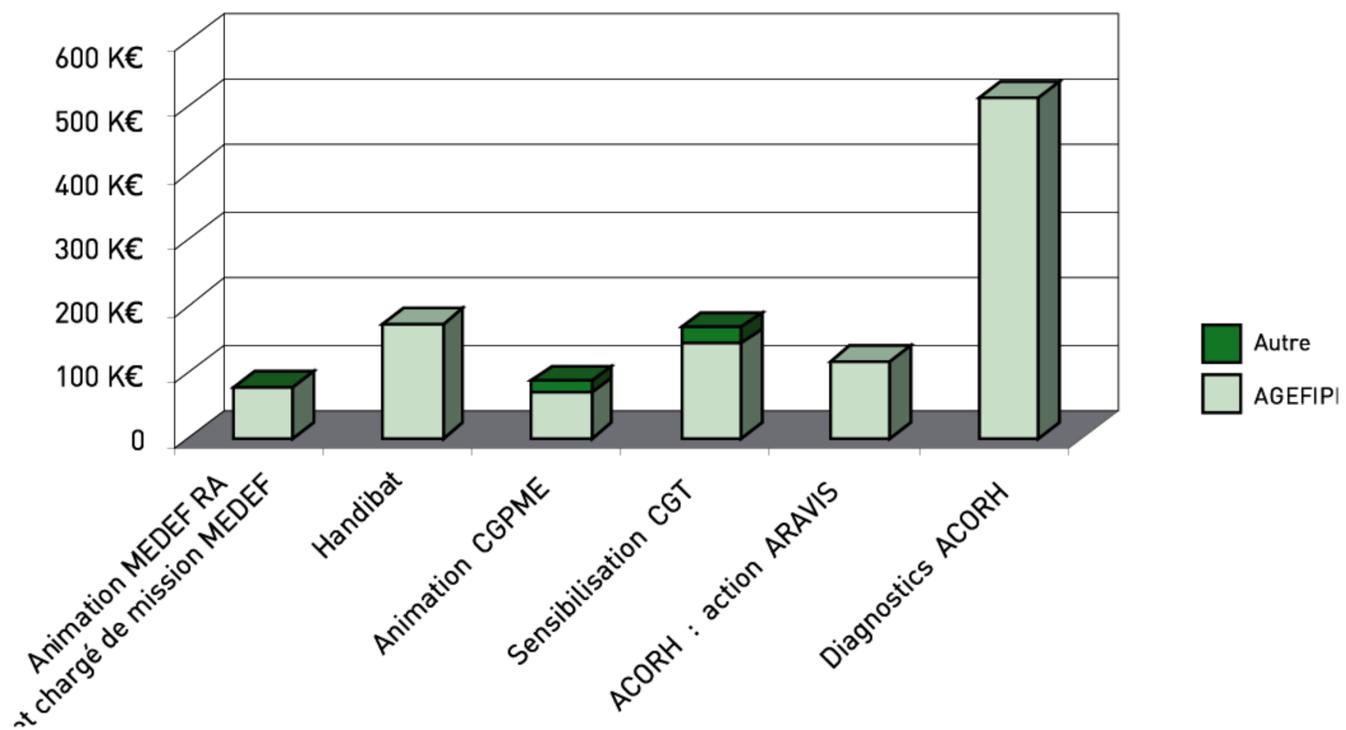
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES



Commentaires : Le Programme d'Action Personnalisé pour un Nouveau Départ vers l'Emploi, mis en œuvre en co-traitance avec l'ANPE, et dans le cadre du Schéma régional des offres de service articulées entre l'ANPE et les structures labellisées CAP Emploi, le PAP/ND a permis, en 2003 à 13 923 personnes handicapées demandeurs d'emploi d'entamer un parcours visant à retrouver un emploi. Les CAP Emploi de Rhône-Alpes ont été financés à hauteur de 1 843 572 € pour cette mission.

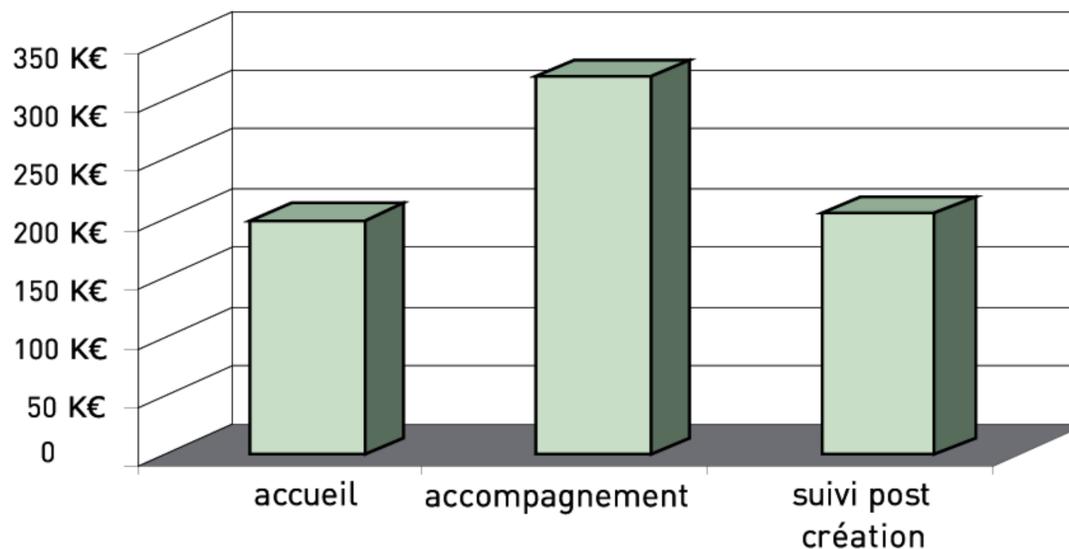
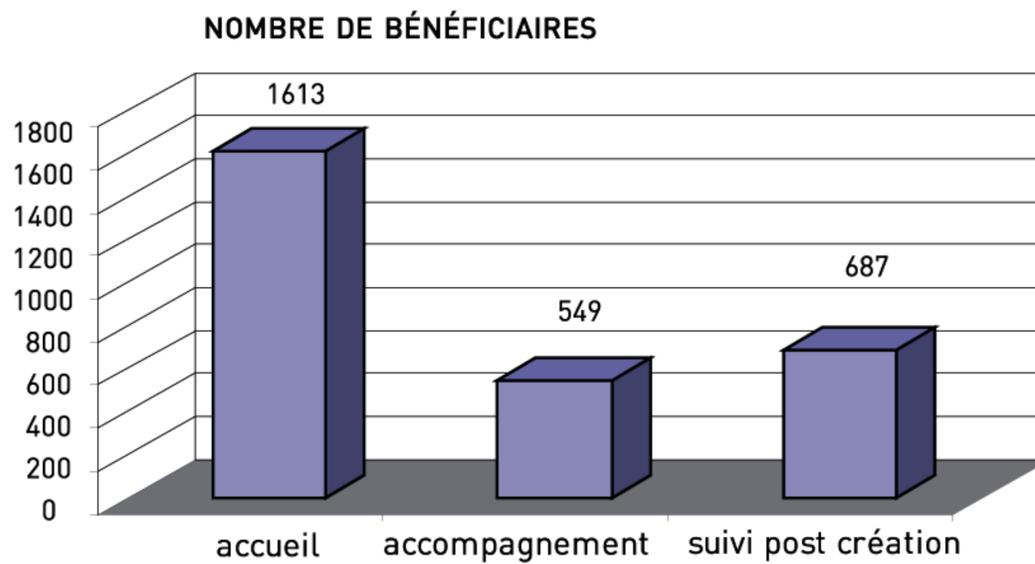
ACTIVITES RÉGIONALES

SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ENTREPRISE



Commentaires : Le maintien de l'activité de sensibilisation des salariés et des employeurs, le lancement de clubs d'entreprises par le MEDEF dans plusieurs départements et la forte progression des diagnostics Acorh, constituent les points principaux de cette rubrique. L'action Acorh fait l'objet d'une évaluation en 2004.

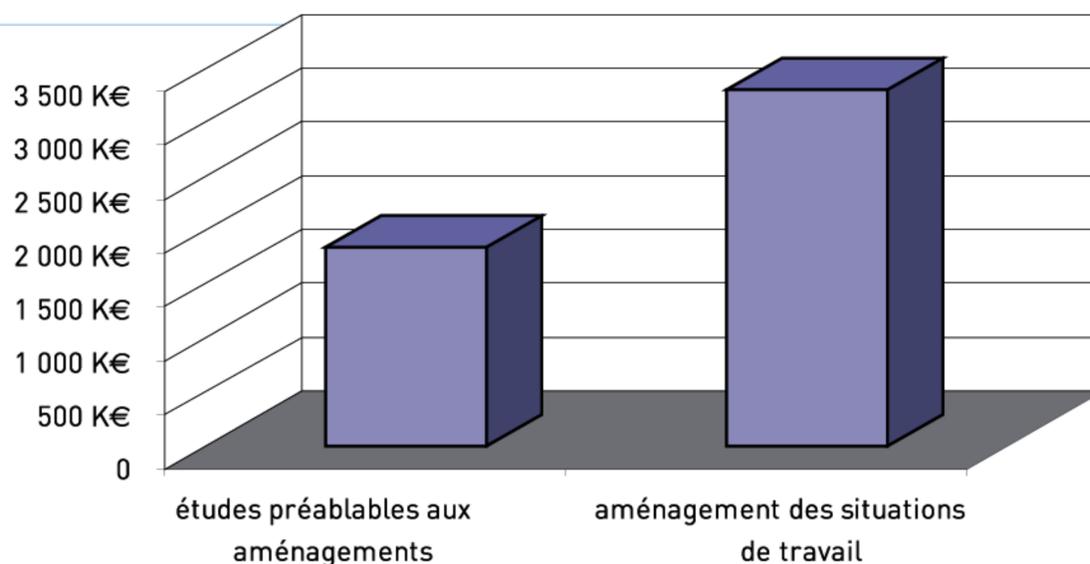
CRÉATION D'ENTREPRISES



Commentaires : Plus de 1500 candidats à la création d'entreprises ont été accueillis par le réseau des cabinets de conseil en gestion référencés. 687 entreprises ont bénéficié d'un suivi post-création. 360 entreprises ont été créées.

ACTIVITES RÉGIONALES

ERGONOMIE

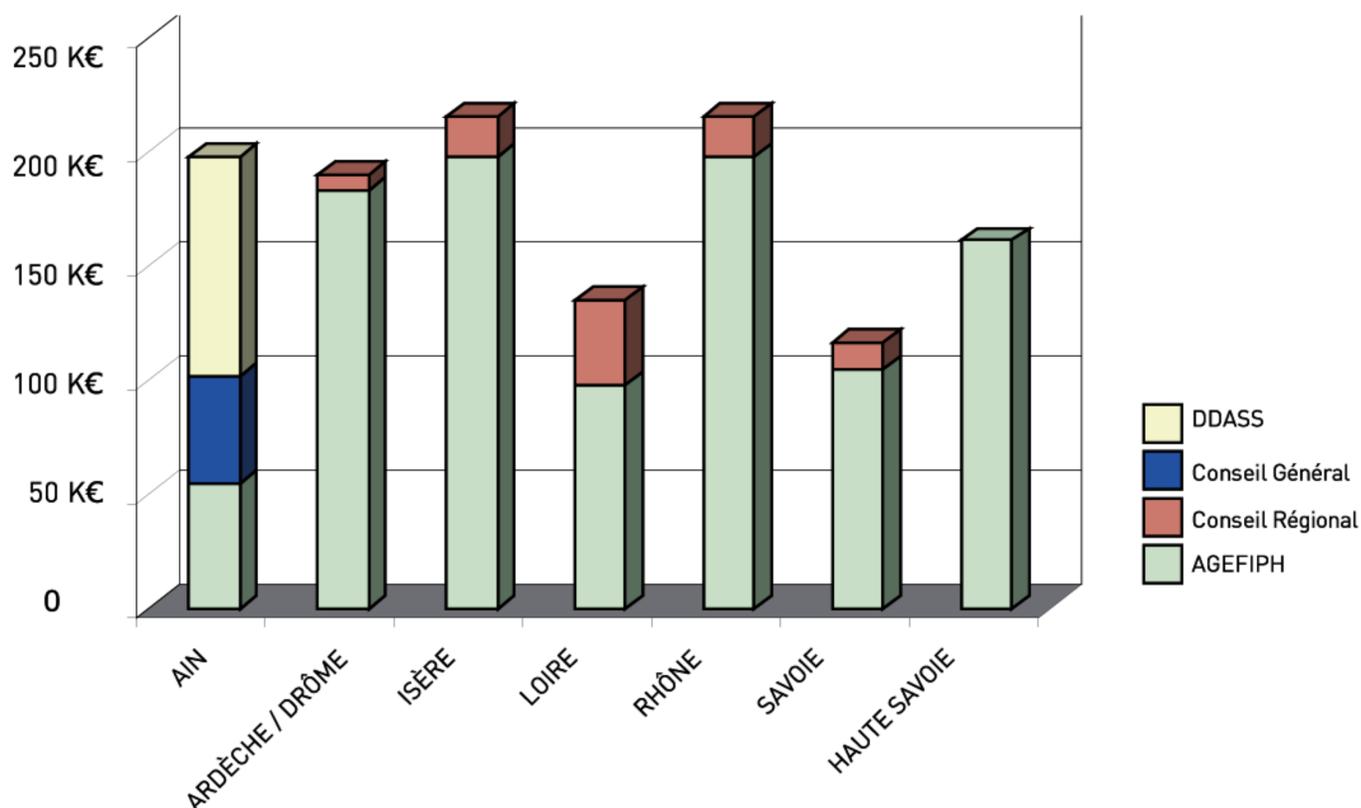
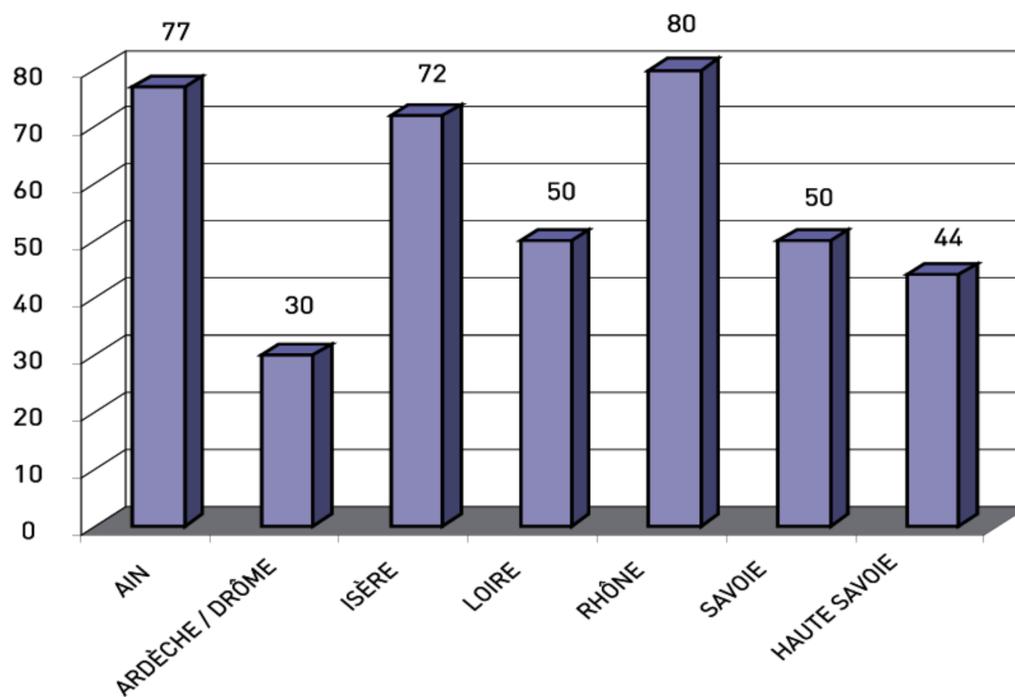


Commentaires : Plus de **800** situations de travail ont fait l'objet d'une étude ergonomique en vue de leur adaptation afin de compenser le handicap. **509** d'entre elles ont fait l'objet d'un financement au titre de l'aménagement, le plus souvent dans le cadre d'une démarche de maintien dans l'emploi d'un salarié victime de l'aggravation ou de la survenance d'un handicap.

Depuis l'automne 2003, l'équipe régionale de Coordination et d'Animation de la Compensation du Handicap (COACH) est le point d'entrée de toutes demandes en matière d'ergonomie.

SPASE : dispositif en faveur de l'insertion des personnes cérébro-lésées

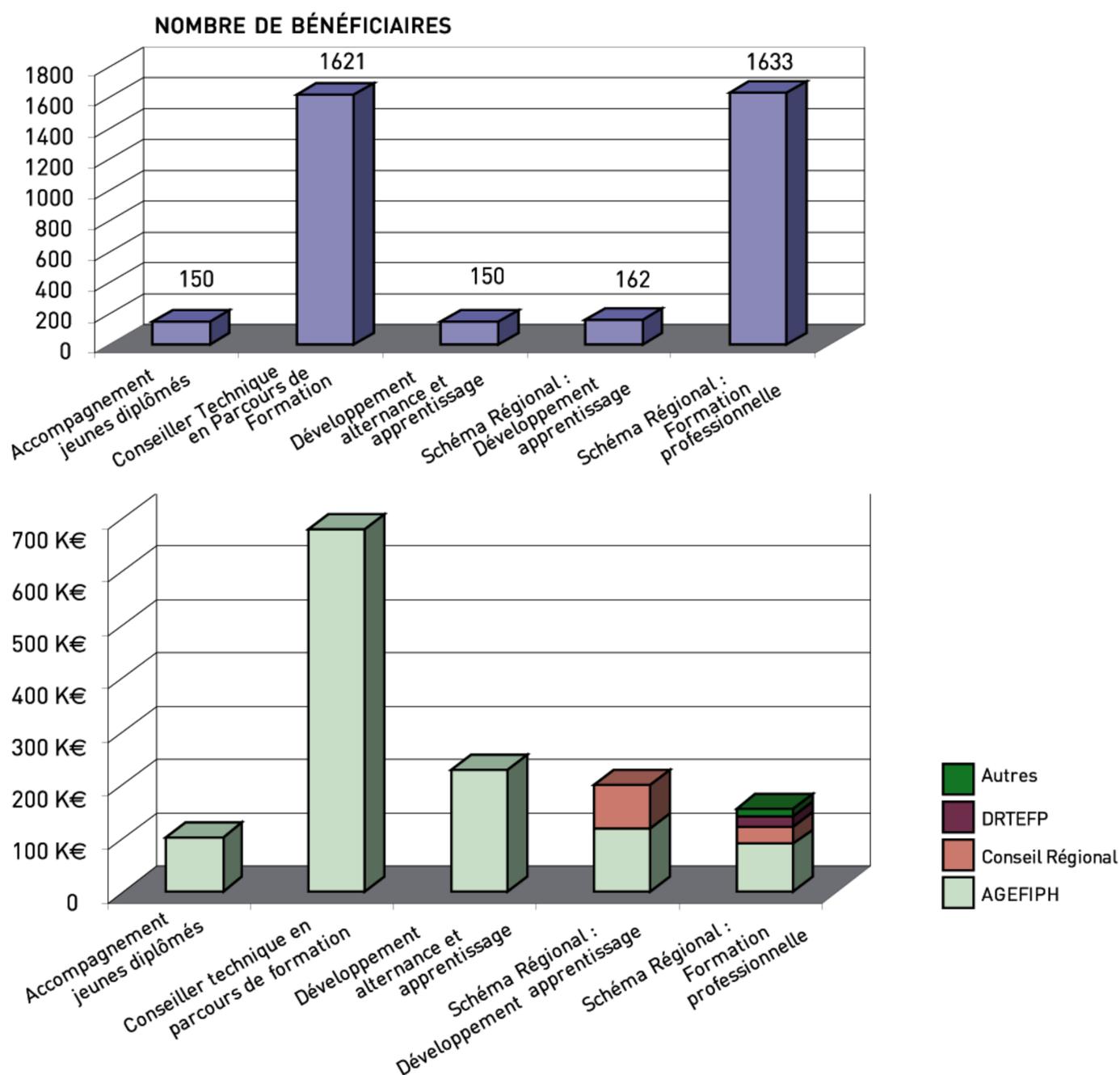
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES



Commentaires : Le Service Personnalisé d'Accompagnement et de Suivi vers et dans l'Emploi a permis d'apporter un soutien à 403 personnes victimes de lésions cérébrales dans chacun des départements de la région. Cette action vient en complément et prolonge les prestations mises en œuvre dans le cadre de la rééducation fonctionnelle (UEROS).

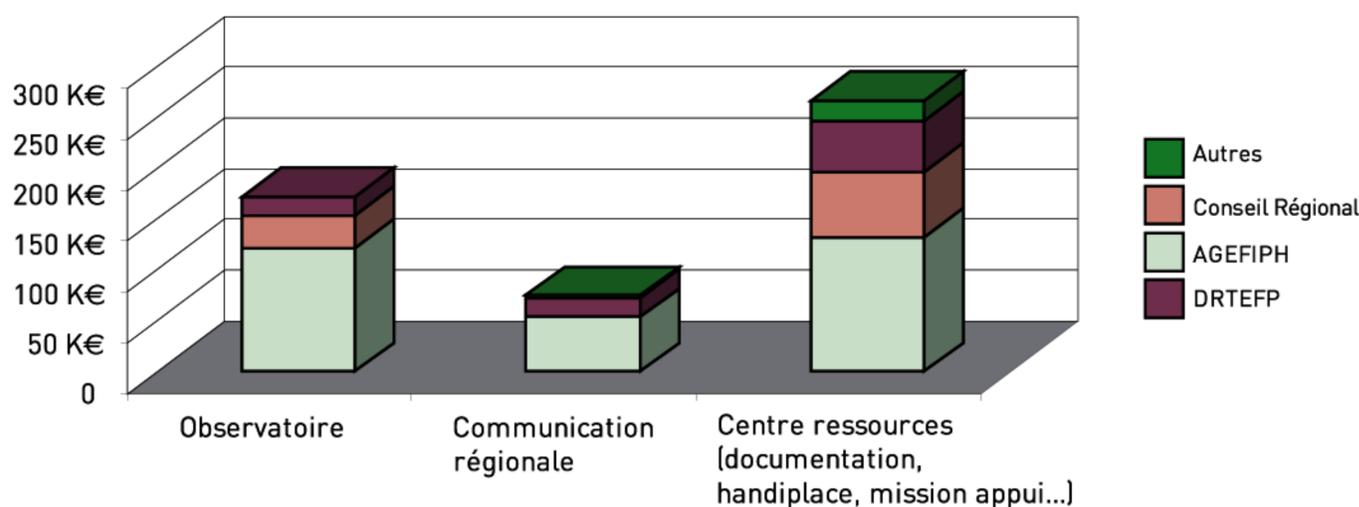
ACTIVITES RÉGIONALES

FORMATION / ACCOMPAGNEMENT jeunes et adultes



Commentaires : La logique d'utilisation des organismes de formation dits ordinaires et avec une action particulière auprès des 60 CFA labellisés, a permis de structurer l'offre de formation avec la réalisation de près de 2000 parcours dans le cadre du Schéma régional. Dans ce cahier, les entrées en formation sont reprises au niveau départemental. L'action de l'AFIJ auprès des jeunes diplômés s'est poursuivie et la mission de développement de l'alternance de l'OPCAREG a dépassé ses objectifs.

APPUI RESSOURCES DOCUMENTATION COMMUNICATION



Commentaires : Le CRDI, fondé sur une convention entre l'Etat, le Conseil Régional Rhône-Alpes et l'AGEFIPH permet de proposer aux acteurs de l'insertion des personnes handicapées : ● Un observatoire de l'emploi des personnes handicapées (tableaux de bord trimestriels et annuels, Atlas Rhône-Alpes pour l'Insertion des Personnes Handicapées, et Etudes spécifiques) ● Un centre de documentation et d'information ● Un site-portal internet (handiplace.org) mettant en ligne l'ensemble de l'information relative à l'insertion professionnelle des personnes handicapées (188000 consultations par an) ● une fonction ressources auprès des PDITH.

De plus, la semaine pour l'emploi des personnes handicapées est considérée comme le principal temps fort de l'année en matière de communication générale.

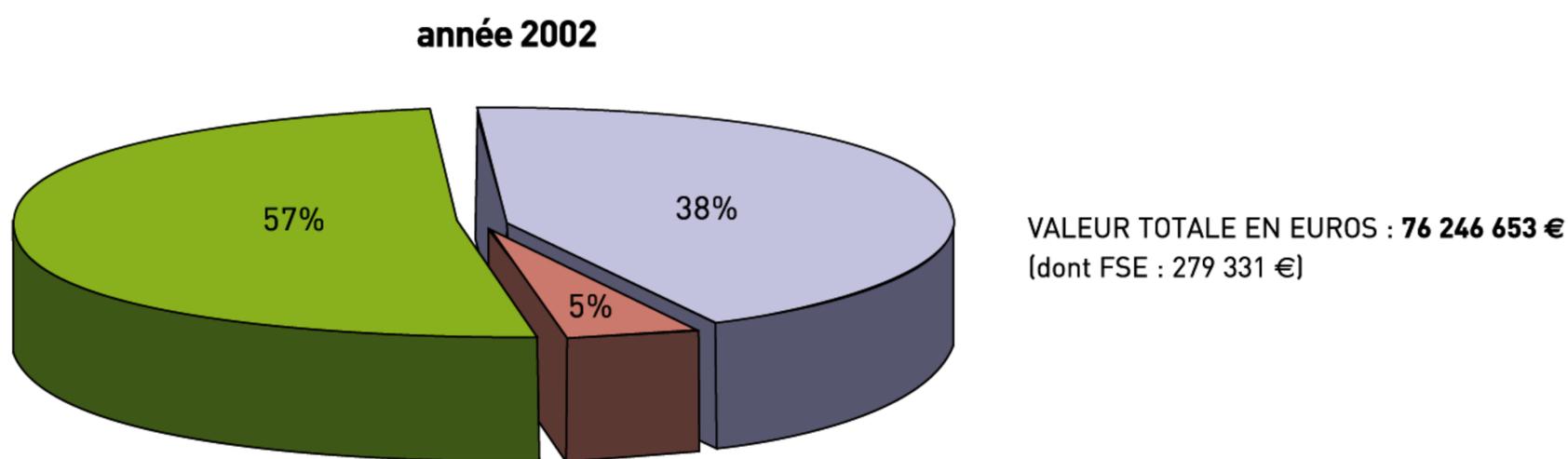
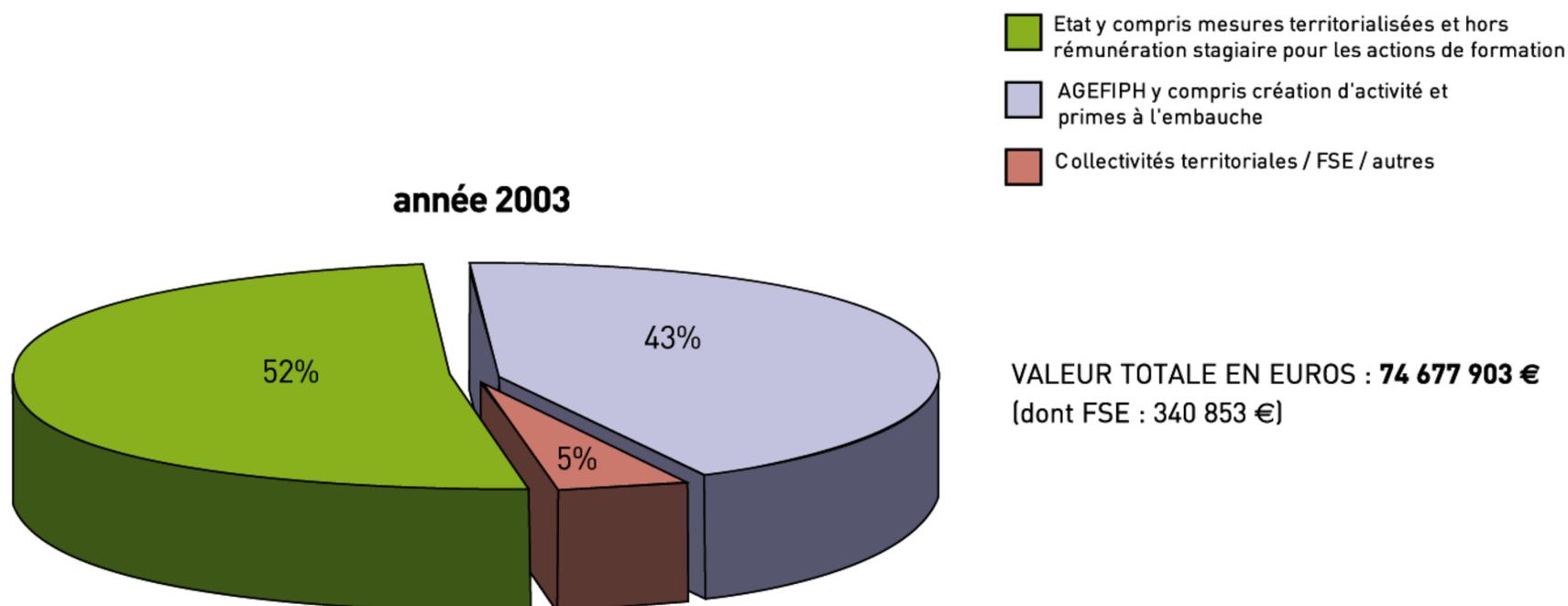


les financements

départementaux et régionaux



RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DE L'ENSEMBLE DES RUBRIQUES DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES



Commentaires

L'ensemble des financements relevés cette année dans ce cahier est en baisse de plus de 1,5 millions d'euros et s'établit à 74,7 millions d'euros. Ils sont toujours assurés à 95% par l'Etat et l'AGEFIPH. Cependant, par le recul en 2003 des mesures emploi dans les départements (-4,7 millions d'euros), l'Etat atteint 52% des financements contre 57% en 2002 (toujours considéré hors rémunération stagiaires pour les actions de formation). Comme indiqué dans l'introduction, il convient de souligner que les apports des collectivités territoriales (notamment la Région) sont souvent décisifs pour permettre le lancement d'actions nouvelles ou expérimentales.

Comité régional CGT Rhône-Alpes

Les PDITH ont démontré que les missions de service public de l'emploi méritaient d'être mieux connues, mieux appréhendées et surtout mieux partagées.

Cette mission de coordination, de mise en cohérence et d'expérimentations favorisant la participation et par conséquent la prise en compte la plus large des acteurs locaux, qu'il s'agisse des opérateurs, des associations et naturellement des partenaires sociaux, si elle reste à parfaire est de toute évidence un facteur de démocratie et d'efficacité incontestable.

Nous mesurons chaque jour qu'entre des décisions de sommet et la prise en compte des problèmes de proximité une médiation comme une adaptation des mesures s'impose, c'est encore plus vrai quand les décisions politiques s'éloignent des besoins des publics les plus fragiles ou les privent des réponses les plus appropriées.

Les conditions de l'emploi des personnes handicapées sont aujourd'hui plus difficiles, ces mêmes personnes se heurtent à des réalités du monde du travail où leur insertion est en recul, où leur chômage s'accroît et leur maintien dans l'emploi est souvent compromis.

Alors même que les conditions de leur départ en retraite deviennent plus difficiles, que l'indemnisation du chômage ou celui de notre système de santé s'atrophie, il est décisif que tous les moyens disponibles soient optimisés

Les programmes départementaux ont par conséquent un rôle accru à jouer, à la fois comme facteur de cohérence, de démocratie et plus encore d'expression des besoins ou de mesures attendues.

Il est évident que la réduction des moyens alloués au fonctionnement des opérateurs, aux initiatives nouvelles, va rendre moins aisée la fonction et plus périlleuse la concertation, il serait dommage qu'à cela s'ajoute un réflexe de repli, voire de renoncement, à cette fonction essentielle des PDITH.

CGPME Rhône-Alpes

L'action portée par la CGPME Rhône-Alpes en faveur des demandeurs d'emploi handicapés, dans le cadre d'une collaboration avec l'Agefiph, a pour objectif de : favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées tout en répondant aux besoins en compétences des PME / PMI de la région.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une politique plus globale qui considère que la structuration de la gestion des ressources humaines au sein des PME / PMI constitue un défi majeur à relever dans un avenir proche, compte tenu notamment des conséquences du choc démographique (baisse de la population active).

Elle consiste à informer les PME de la région (8000 entreprises adhérentes) et à les mobiliser en faveur de l'emploi de salariés handicapés, en prenant en compte les différents aspects de la gestion des ressources humaines : anticipation des besoins en emplois et en compétences, proposition d'un service intégré d'accompagnement au recrutement et à l'insertion dans l'emploi, en partenariat avec les acteurs compétents (Cap Emploi, ANPE, ...).

Les actions d'interface conduites par la CGPME Rhône Alpes ont pour principe de créer des liens structurants entre les PME de Rhône-Alpes et le réseau d'acteurs spécialisés en matière d'accès à l'emploi des travailleurs handicapés (Cap Emploi, PDITH...). En effet, une articulation étroite de ces différents réseaux constitue une condition essentielle de l'efficacité de la politique d'accès à l'emploi des travailleurs handicapés.

C'est ainsi que la CGPME Rhône-Alpes a pu obtenir en 2003 les résultats suivants :

- 600 entreprises informées sur la question de l'emploi des travailleurs handicapés.
- 102 visites d'entreprises.
- 31 entreprises se sont engagées dans un plan d'action (offre d'emploi, de formation...).
- 43 offres d'emploi récoltées.
- Une vingtaine d'embauches réalisées (dont les ¾ en CDI).

Au vu des éléments de résultats encourageants de cette première année d'expérimentation, et au regard de l'ampleur des besoins tant du point de vue des PME que des personnes handicapées, la CGPME Rhône Alpes propose d'amplifier et de renforcer sa démarche auprès des PME de Rhône Alpes afin d'en démultiplier l'impact sur les territoires de la région.

MEDEF Rhône-Alpes

L'année 2003 a été marquée pour le réseau handicap du MEDEF en Rhône-Alpes, par la signature d'une convention cadre régionale avec l'AGEFIPH.

Cette signature est l'aboutissement d'un travail quotidien, des MEDEF territoriaux et du MEDEF Rhône-Alpes, en direction de l'ensemble des entreprises de la région sur la question du handicap et d'une pratique d'un partenariat efficace avec l'AGEFIPH.

En 2004, la concrétisation de ce partenariat s'est portée notamment sur l'un des 6 axes de la convention cadre régionale : Le développement et l'animation de clubs d'entreprises engagés dans une politique d'emploi des personnes handicapées.

Aujourd'hui, cet engagement du MEDEF en Rhône-Alpes, en faveur de l'emploi des personnes handicapées en entreprise, se manifeste par la création et le développement de 6 clubs d'entreprises sur le Handicap.

Ces clubs portés par les MEDEF territoriaux représentent 250 entreprises partenaires.

L'Ain, l'Ardèche, l'Isère, la Loire, le Rhône et la Savoie aident aujourd'hui les entreprises à faire du handicap un axe important de leur politique de gestion des ressources humaines.

Cet investissement se caractérisera au 2^{ème} semestre 2004, par la signature d'une charte régionale des clubs d'entreprises sur le handicap.

Ces clubs auront vocation à s'impliquer au sein des plans départementaux pour l'insertion des travailleurs handicapés notamment dans le cadre d'actions telles que la semaine pour l'emploi des personnes handicapées.

Les PDITH sont effectivement des lieux essentiels pour que tous, acteurs du monde économique, de l'insertion, du handicap etc....nous apprenions à travailler ensemble, pour amplifier et optimiser les services rendus aux entreprises et aux personnes handicapées.

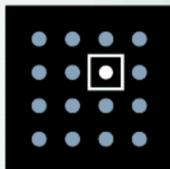
GLOSSAIRE

| | |
|-----------------------------|---|
| ACORH | Dispositif d'Appui COncil en Ressources Humaines |
| ADL 01 | Agence de Développement Local 01 |
| AFIJ | Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés |
| AFFPA | Association pour la Formation Professionnelle des Adultes |
| AGCR | Atelier Gessien de Collecte et de Recyclage |
| AGEFIPH | Association nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées |
| AIDES | Association française de lutte contre le Sida |
| Alternative MP et AJ | Alternative en Milieu Protégé et Actions Jeunes |
| ANPE | Agence Nationale Pour l'Emploi |
| AP | Ateliers Protégés |
| APAJH | Association pour Adultes et Jeunes Handicapés |
| APF | Association des Paralysés de France |
| ARTP | Atelier Roannais du Travail Protégé |
| ASTP | Atelier Stéphanois du Travail Protégé |
| CAT | Centre d'Aide par le Travail |
| CBE | Comité de Bassin d'Emploi |
| CDAT | Centre Départemental d'Aide par le Travail |
| CDCPH | Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées |
| CDES | Commission Départementale de l'Education Spéciale |
| CDME | Cellule Départementale de Maintien dans l'Emploi de l'Isère |
| CES | Contrat Emploi Solidarité |
| CFDT | Confédération Française Démocratique du Travail |
| CGPME | Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises |
| CGT | Confédération Générale du Travail |
| COREFOR | Organisme de Formation |
| COTOREP | Commission Technique d'OrientatIon et de Reclassement Professionnel |
| CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie |
| CPER | Contrat Plan Etat Région |
| CQ | Contrat de Qualification |
| CO.A.C.H | équipe régionale de Coordination et d'animation de la Compensation du Handicap |
| CRDI | Centre de Ressources Documentaires et d'Informations |
| CREAI RA. | Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée |
| CTME | Cellule Technique de Maintien dans l'Emploi |
| CTPF | Conseiller Technique en Parcours de Formation |
| D.A.E | Diagnostic d'Accès à l'Emploi |
| DDASS | Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales |
| DDTEFP | Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |
| DEFM | Demande d'Emploi en Fin de Mois |
| DIAM 74 | Dispositif d'Insertion pour les personnes en Arrêt Maladie |
| DRTEFP | Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |
| DS 26 | Direction Sociale de la Drôme |
| EMPO | Emploi Protégé en Milieu Ordinaire |
| EPSA | Entreprise de Production et de Services de l'Ain |
| EPSR | Equipe de Préparation et de Suite du Reclassement |
| ERGONAUT | Action Programme Equal |
| ETAPE 42 | Atelier Protégé |
| FNATH Rhône-Alpes | Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés |
| FSE | Fonds Social Européen |
| GAP UNETA | Groupement national des Ateliers Protégés, Union Nationale des Entreprises de Travail Adapté |
| Gil Medef | Groupement interprofessionnel lyonnais |
| GRETA | Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement |
| IME | Institut Médico - Educatif |
| IMPRO | Institut Médico - Professionnel |
| IR | Institut de Rééducation |
| L'ADAPT | Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail |
| MEDEF | Mouvement des Entreprises de France |
| MSA | Mutuelle Sociale Agricole |
| OPCAREG | Organisme Paritaire Collecte Agréé Régional |
| OVE | Œuvres des Villages d'Enfants |
| Pacth Emploi | Dispositif pour les personnes en grande difficulté d'insertion |
| PAP/ND | Programme d'Action Personnalisé pour un Nouveau Départ vers l'Emploi |
| Passage MP - MO | Passage du Milieu Protégé au Milieu Ordinaire |
| PDITH | Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés |
| PPOPE | Pôle Permanent d'OrientatIon et de Parcours vers l'Emploi |
| PRELINA | PREvention du Licenciement pour INAptitude |
| PRIMAPPART | Foyer d'hébergement |
| RMI | Revenu Minimum Insertion |
| PLIE | Programme Local d'Insertion et Emploi |
| SAVS | Service d'Accompagnement à la Vie Sociale |
| SCAPH 38 | Service Conseil Autonomie pour Personnes Handicapées physiques et sensorielles |
| SIAE | Structure d'Insertion pour l'Activité Economique |
| SIFE | Stage d'Insertion Formation Emploi |
| SLAS | Service du Logement d'Accompagnement Social |
| SPASE | Service Personnalisé d'Accompagnement et de Suivi vers et dans l'Emploi |
| SS CRAM | Sécurité Sociale - Caisse Régionale d'Assurance Maladie |
| TH | Travailleur Handicapé |
| UEROS | Unité d'Evaluation de Réentraînement et d'OrientatIon Sociale |
| VIH | Virus Immunodéficience Humaine |

**Centre de
Ressources
Documentaires
et d'Informations**

Rhône-Alpes

pour l'emploi
des personnes
handicapées



Siège social

CRDI Rhône-Alpes

Parc Lautagne
42A avenue des Langories
26000 Valence

Direction : Catherine Gremaud

tél. : 04 75 78 38 11

fax : 04 75 78 36 33

mail : crdi@handiplace.org

Une version numérique de ce document est
disponible sur le site www.handiplace.org



PARUTION JUIN 2004